

D - LA SITUATION A LA VEILLE DE LA CRISE OU LES FAUX SEMBLANTS

DE LA PROSPERITE

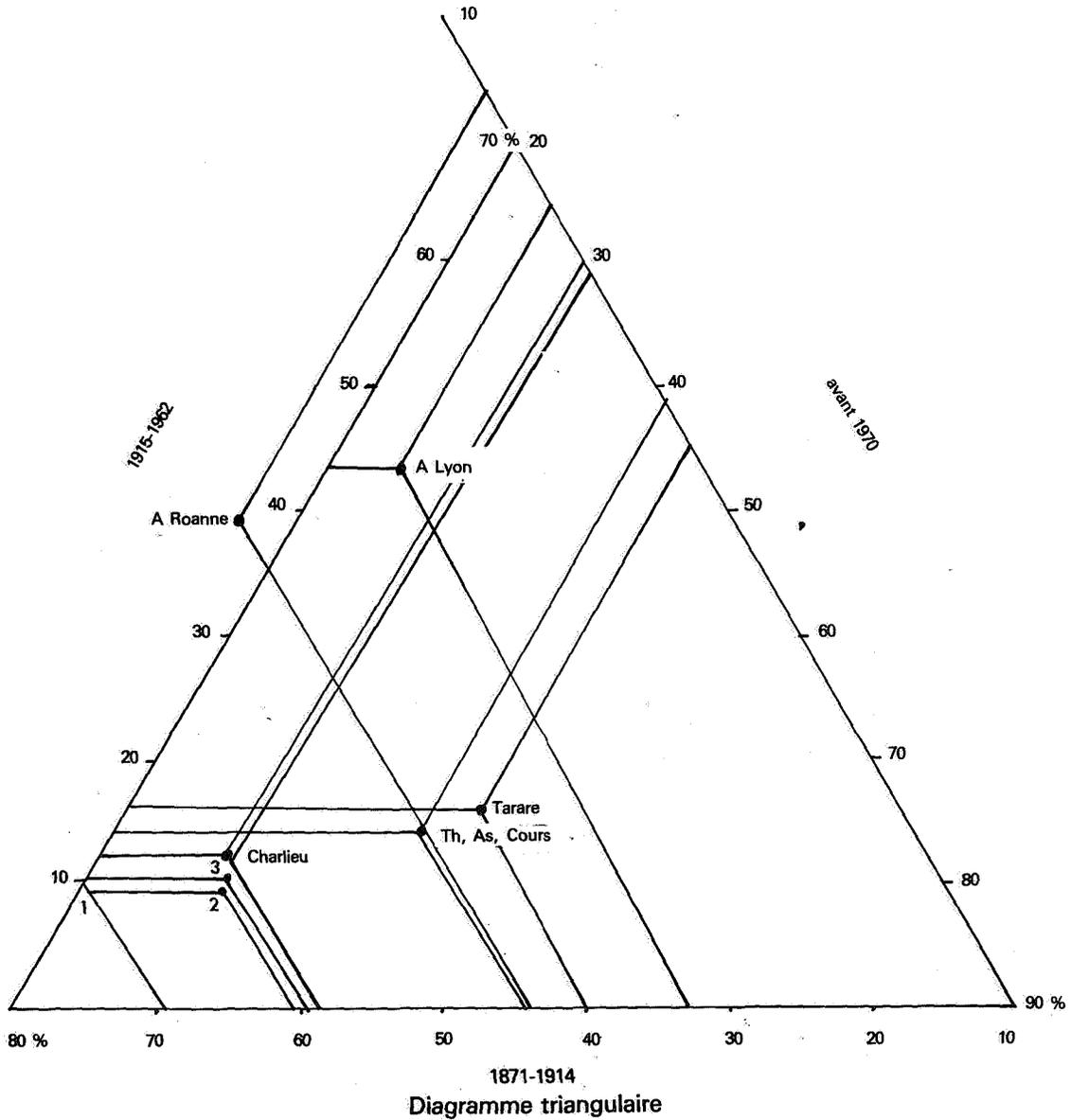
Pour les officiels et pour l'opinion publique, l'économie tourne, depuis la Libération, "comme une mécanique bien huilée". La préoccupation majeure est d'aménager l'expansion afin de maintenir ou de rétablir un équilibre harmonieux entre ville et campagne (1). La substitution progressive de la bonneterie et du voile d'ameublement, le développement de la métallurgie expliquent que la croissance de l'emploi soit aussi rapide que dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes (2). Pour la première fois, depuis 1896, la population s'est stabilisée et elle recommence à augmenter dans les petites villes.

Cependant cette croissance est fragile, car elle ne remet pas en cause des structures économiques et un environnement de caractère rural, caractéristiques des régions développées à l'époque de la première révolution industrielle. L'expansion de l'agglomération roannaise, dont la population a augmenté de 40 % entre 1946 et 1962, se fait aux dépens des campagnes. Enfin, la prospérité apparente assure le maintien des cadres en place dans les organismes professionnels comme dans la plupart des communes. Or ils restent méfiants envers la modernisation et l'urbanisation.

1.- DES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES CARACTERISTIQUES DE LA PREMIERE REVOLUTION INDUSTRIELLE

Le déclin du tissage du coton et de la soie ne doit pas faire illusion. L'industrie textile continue à exercer sa tyrannie en employant près des deux tiers des salariés. Et nous avons montré que les activités converties ou nouvelles n'avaient pas d'exigences supérieures, sur le plan des structures, de la main d'oeuvre et des services, à l'ensemble de la branche. Bien plus, comme beaucoup ont été montées par d'anciens ouvriers et cadres, sans grands moyens, qui ont su s'adapter à la conjoncture, elles ont conservé un caractère artisanal, d'autant plus que l'euphorie des années faciles ne prédisposait pas à un effort de rationalisation. Ainsi ces nouvelles industries textiles, développées à partir

Fig. 23- DATE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS. COMPARAISON ENTRE COMMUNES RURALES, PETITES VILLES, ROANNE ET LYON



Source : INSEE, Recensement de 1962

1. C.R. Rhône = communes rurales du Rhône.
 2. Con St.G.L. = canton de Saint-Germain-Laval (à prépondérance agricole)
 3. Con St.S.L. = canton de Saint-Symphorien-de-Lay (à tradition manufacturière)
- Th, As, Cours = Thizy, Bourg-de-Thizy, Amplepuis, Cours.
 A. Roanne = agglomération de Roanne.
 A. Lyon = agglomération de Lyon.
 1871-1914 avant 1871 depuis 1915

d'initiatives locales, qui ne demandent ni de fortes disponibilités en capitaux, ni des connaissances technologiques poussées, s'apparentent aux *industries spontanées* telles qu'on peut les observer dans l'"Italie du Milieu" (3). Or nous retrouvons ces mêmes caractères dans la métallurgie, qui a connu sous les formes dominantes du décolletage et de la construction métallique, une progression considérable. En 1964, plus de 4 000 emplois avaient été créés tant dans l'agglomération roannaise qu'à la campagne, surtout autour de La Clayette. Au même moment, des réalisations du même type se font jour, dans un milieu encore plus nettement rural, dans le travail du bois et les industries agricoles et alimentaires. On assiste, dans tous ces cas, à l'extension en tache d'huile de tours de main ou de propension à telle activité, à partir d'une tentative qui a réussi. On le voit, les similitudes ne manquent pas entre les industries spontanées et les industries de transformation développées à l'époque de la première révolution industrielle.

Or elles continuent à être prépondérantes. L'examen de la date de construction des logements, qui est un fidèle reflet des étapes du développement, montre que dans les campagnes manufacturières et les petites villes textiles, l'expansion s'est arrêtée à la première guerre mondiale. Et le nuage de la répartition de leurs collectivités-témoins, sur un diagramme triangulaire, rejoint celui des campagnes agricoles. Seules s'en détachent les agglomérations de Roanne et de Lyon (voir figure 23).

a) *La prépondérance des petites et moyennes entreprises familiales.*

A défaut d'une statistique portant sur les entreprises industrielles, nous utiliserons les renseignements fournis par l'ASSEDIC, qui concernent l'ensemble des établissements affiliés, secteur tertiaire inclus.

Tableau 1 :

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS A L'ASSEDIC
SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS au 1.1.1965

| Nombre de salariés | % des établissements | | | | % des salariés | | | |
|--------------------|----------------------|-------------|-----------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Région | | Région | | Région | | Région | |
| | de Roanne | Rhône-Alpes | de Roanne | Rhône-Alpes | de Roanne | Rhône-Alpes | de Roanne | Rhône-Alpes |
| de 1 à 5 | 60 % |) | 61,4 % |) | 7,45 % |) | 8 % |) |
| de 6 à 10 | 12,6 |) | 14,7 |) | 5,1 |) | 6,5 |) |
| de 11 à 20 | 8,4 |) | 9,8 |) | 7,4 |) | 8,2 |) |
| | | | | | | | | |
| de 21 à 50 | 10 |) | 8,1 |) | 17,3 |) | 15 |) |
| de 51 à 100 | 4,5 |) | 3,15 |) | 17,4 |) | 13,1 |) |
| de 101 à 200 | 2,45 |) | 1,55 |) | 18,8 |) | 13 |) |
| | | | | | | | | |
| de 201 à 500 | 1 |) | 0,95 |) | 16,35 |) | 16 |) |
| + 500 | 0,05 |) | 0,35 |) | 10,2 |) | 20,2 |) |
| | | | | | | | | |
| total | 2 883 | | 56 187 | | 52 263 | | 980 187 | |

Les indications données sont peu valables pour les basses tranches. Si elles laissent apparaître un plus fort pourcentage dans la région Rhône-Alpes, c'est que les commerces et les bureaux y sont relativement plus nombreux. Au contraire, la région de Roanne est caractérisée par un *pullulement de petites entreprises*, qui traduisent l'extrême dispersion de la fabrication et l'importance de la sous-traitance. Les statistiques de l'Inspection du Travail rendent bien compte de ce phénomène (4).

Tableau 2 :

REPARTITION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DANS
L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE EN 1965 -

| Nombre de salariés | nombre d'entreprises | % | indice base 100 sal. en 1961 |
|--------------------|----------------------|------|---------------------------------|
| 0 | 1 273 | 43 | 95 |
| de 1 à 10 | 1 251 | 42,3 | 94 |
| de 11 à 49 | 302 | 10,3 | 105,2 |
| de 50 à 100 | 68 | 2,3 | 141,1 |
| + 100 | 64 | 2,1 | 118,6 |

La même source nous indique qu'en 1960, 43 % des établissements d'industries diverses, 70 % pour le tissage et la bonneterie, 90 % pour la confection, 93 % pour le travail des métaux (y compris, il est vrai, les mécaniciens), 95 % pour le bâtiment et les travaux publics, 97 % pour l'industrie du bois et de l'ameublement avaient moins de 10 salariés (5). Nous retrouvons là un fait ancien : l'existence des tisseurs à domicile, qui travaillent à façon, seuls, avec les membres de leur famille ou quelques salariés. Mais, alors qu'ils ont tendance à disparaître, on voit se multiplier les ateliers, en particulier dans la confection et la métallurgie. Cependant la rentabilité de ces petites affaires est aléatoire, si elles ne parviennent pas à une taille suffisante. Entre 1961 et 1965, le nombre d'entreprises de moins de onze salariés a diminué.

A l'autre bout de l'échelle, on constate qu'il y a dans la région ASSEDIC de Roanne, moitié moins de main d'oeuvre employée dans les établissements de plus de 500 salariés que dans la région Rhône-Alpes (cf. tableau 1). Si on fixe le seuil de la grande industrie à 500 salariés ou à 30 millions de chiffre d'affaires (6), selon la part de la valeur ajoutée, on ne dénombre qu'une vingtaine de firmes. Elles occupent 14 000 personnes, sur un total d'environ 52 000 pour l'ensemble de la région étudiée, soit seulement un peu plus du quart (voir tableau 3).

Tableau 3 : LA "GRANDE INDUSTRIE" DANS LA REGION DE ROANNE ET LE HAUT-BEAUJOLAIS A LA VEILLE DE LA CRISE DU TISSAGE (fin 1964)

| branche | nom de la firme | Siège social ou ppal Etab. | C.A.H.T. (a) 1969 | Effectif présumé 1964 | dont établisst. intégrés | dont affaires régionales | emplois contrô- lés hors région | |
|----------------------------|--------------------------------|-------------------------------|----------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------------|-----|
| métallurgie | Arsenal | Roanne | 471 | 2.700 | 2.700 | 1.700 | 500 | |
| | A.R.C.T. | Roanne | 378 | 1.700 | | | | |
| | Potain | La Clayette | ? | 1.500 | 450 | 1.500 | | |
| | Demurger | Roanne | 38 | 500 | | 500 | | |
| | C.E.A. et Simo | St Priest Lapr. | ? | 450 | | | | |
| | | | | 6.850 | 3.150 | 3.700 | 500 | |
| textile | Boussac | Régny | 38 | 1.200 | 1.200 | 500 | 450 | |
| | Linder | Violay | 53 | 500 | | | | |
| | Guerry-Duperay et vêt. Savo | Roanne | 39 | 650 | 650 | | | |
| | Desarbre | Roanne | 27 | 700 | 700 | | | |
| | Pieron | Roanne | 34 | 500 | 500 | | | |
| | | | | 3.550 | 1.200 | 2.350 | 450 | |
| chimie (annexe textile) | C.T.A. | Roanne | 90 | 900 | 900 | 1.400 | 238 | |
| | Groupe Champier | Tarare | ? | 1.400 | | | | |
| | Gillet-Thaon | Roanne | ? | 500 | 500 | | | |
| | | | | 2.800 | 1.400 | 1.400 | | 450 |
| Bât. T.P. | Grangette et Passager | Roanne | 54 | 800 | | 800 | | 500 |
| | Leschel et Millet | Roanne | 22 | 600 | | 600 | 300 | |
| | | | | | 1.400 | | 1.400 | 800 |
| Divers | Papeteries Navarre | Roanne | 86 | 1.200 | 1.200 | | | |
| Total | | | | 15.800 | 7.550 | 8.250 | 2.200 | |

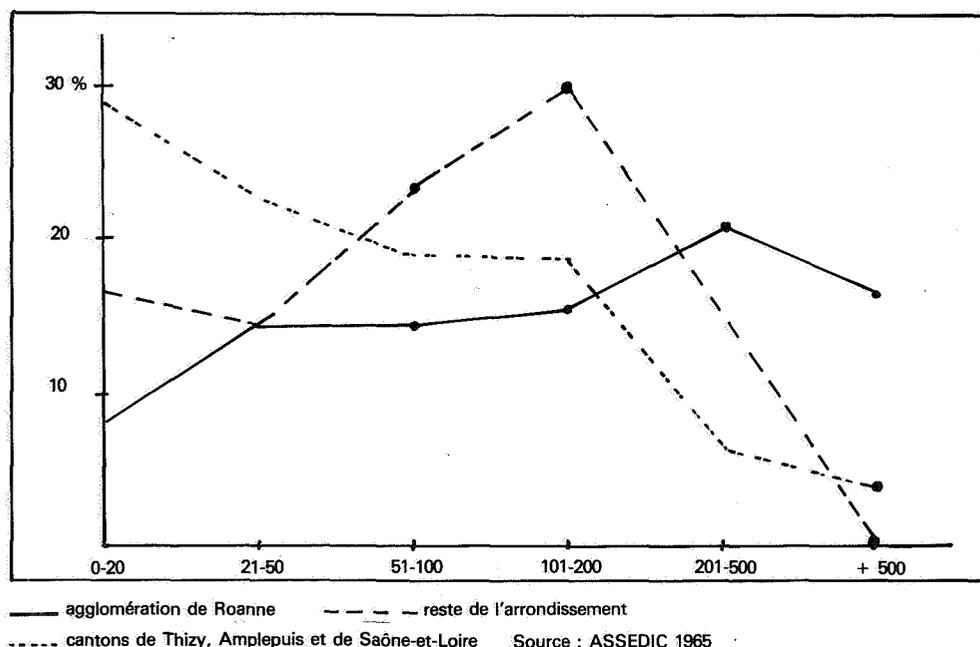
(a) C.A.H.T. = chiffre d'affaires hors taxes en millions de francs

La grande industrie apparaît comme étrangère au milieu local. Sa position est faible dans les branches les plus représentatives comme le textile, où elle n'intéresse que 15 % de la main d'oeuvre pour la production du tissu et la confection. Son implantation est récente : Avant la crise de 1930, elle ne concernait que quatre établissements : l'Arsenal, les papeteries Navarre, les Teintureries et Apprêts Roannais Réunis et une autre affaire de transformation, le groupe Champier de Tarare. Elle s'est étendue à un nombre limité d'entreprises "spontanées", dont le développement a été particulièrement brillant depuis la guerre : Linder pour le voile, Desarbre et Piéron pour la bonneterie, les A.R.C.T. et Potain pour la métallurgie et deux entreprises de bâtiment et travaux publics. Mais le Roannais est souvent pour elles un cadre trop étroit. Ainsi les entreprises de bâtiment doivent chercher au dehors leurs chantiers les plus importants ; les grues Potain se sont installées à Moulins, mieux placée sur les axes de communication et les affaires textiles établissent des annexes, là où la main d'oeuvre féminine est moins sollicitée.

Les firmes commandées de l'extérieur, pratiquement absentes de la moyenne et de la petite entreprise, contrôlent 40 % des effectifs de la grande industrie et encore, leur place serait supérieure, si l'on tenait compte des établissements métallurgiques décentralisés depuis peu et dont la progression sera très rapide à la faveur de la crise du tissage de 1965, comme Modern'Tube à Saint-Denis-de-Cabanne et Beka-France au Coteau. En 1965, elles sont de deux types. Il y a d'abord les établissements implantés pour des raisons stratégiques ou à cause des vicissitudes des guerres, comme l'Arsenal, France-Rayonne et Mavest, affaire repliée d'Alsace et qui s'est en quelque sorte "naturalisée". Il y a enfin les grands groupes nationaux, qui ont intégré des affaires locales en difficulté, soit au passage du stade de la moyenne à la grande entreprise, dans le cas des Papeteries Navarre, soit au moment de la crise de 1930, particulièrement dans le textile, pour Boussac et Gillet-Thaon. On se doute que fusions et absorptions se multiplieront à la suite de la crise du tissage de 1965.

Les entreprises moyennes qui ont entre une vingtaine et rarement plus de 300 à 400 salariés, occupent encore en 1965 les deux tiers des salariés de l'industrie. Une courbe de leur répartition par taille fait ressortir deux pointes. L'une concerne les entreprises entre 40 et 80 salariés; elle a connu une très forte progression de l'ordre de 50 %, entre 1961 et 1965, grâce à l'appoint des petites affaires "spontanées". L'autre concerne les entreprises comprises entre 150 et 250 salariés : les affaires "spontanées" les plus dynamiques ont rejoint le peloton de tête des tissages de laine et de cotonne, dont les effectifs se sont tassés. Alors que le tableau 1, établi au niveau de la région ASSEDIC laisse apparaître une répartition égale des salariés suivant la taille des établissements, la réalité est fort différente. La dispersion est plus accusée dans les villages que dans les petites villes, dans celles-ci que dans l'agglomération de Roanne, comme l'indique le diagramme suivant.

Fig. 24 - RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LA TAILLE ET LE LIEU D'IMPLANTATION



Les contrastes seraient encore plus accusés, si les courbes concernaient les entreprises. Les unités de production principales, localisées dans les villes, dépassent rarement 200 ouvriers dans le tissage, entre 200 et 400 ouvriers dans la bonneterie. Les préoccupations politiques, dominantes dans l'esprit des tisseurs de la Belle Epoque, ont été relayées par la difficulté de recruter la main d'oeuvre dans l'agglomération roannaise et par les avantages économiques qu'offre la sous-traitance.

Un minimum de concertation pourrait corriger l'éparpillement de la production. Il n'apparaît guère en dehors du voile d'ameublement. C'est que l'individualisme de chaque patron, fier de l'affaire dont il a hérité ou qu'il a créée est profond. Ces petites et moyennes entreprises indépendantes, qui continuent de constituer l'assise industrielle de la région sont *familiales*, même si les plus importantes d'entre elles ou celles qui regroupent des associés, ont pris le statut de sociétés anonymes ou de S.A.R.L.

b) *La faiblesse du secteur tertiaire et de la qualification professionnelle et leurs conséquences.*

- un espace peu structuré par les activités de service

La répartition comparée de la population active entre les catégories socio-professionnelles dans la Région de Roanne et en France à partir des résultats du recensement de 1954 (7) fait apparaître un

| Groupes socio-professionnels | Région de Roanne | France | Différence |
|---|------------------|--------|------------|
| actifs agricoles | 27,5 % | 28,4 % | - 6,6 % |
| patrons de l'industrie et du commerce, artisans | 13 | 15,4 | - 15,5 |
| professions libérales, cadres supérieurs | 1,56 | 3 | - 48 |
| cadres moyens | 3,87 | 5,8 | - 35 |
| employés | 7,95 | 9,7 | - 18 |
| ouvriers | 42 | 29,7 | + 41,5 |
| personnel de service | 3,18 | 6,1 | - 46,2 |

très net excédent du secteur secondaire, accompagné d'un taux de population active agricole proche de la moyenne nationale. Les fonctions de production s'étendent en outre aux artisans et petits patrons travaillant en sous-traitance. Le secteur tertiaire est donc le parent pauvre. L'agglomération de Roanne, avec 38,3 % de population active employée dans ce secteur, connaît après Saint-Chamond, le plus faible pourcentage de toutes les villes moyennes de la région Rhône-Alpes. En effet il s'étage entre 47 % à Annecy et 62,2 % à Bourg-en-Bresse. Or l'étude de 1964 du Comité d'Expansion de la région Rhône-Alpes, qui évaluait la hiérarchie des villes suivant les fonctions de service, en les répartissant en cinq catégories, classait Roanne en catégorie II, et même en catégorie I pour le commerce de gros. Tarare n'apparaissait qu'en catégorie IV, Charlieu en catégorie V, alors que Thizy, Amplepuis et Cours n'étaient pas classées (8). La bonne position de Roanne qui n'a donc pas à redouter de concurrence n'est due qu'à la forte population de sa zone d'influence.

La faiblesse du secteur tertiaire apparaît déjà au niveau des services nécessaires à la vie courante : en 1962, le pourcentage de salariés employés dans le commerce de détail est à Roanne inférieur à la moyenne régionale, qui est de 80 pour mille. Elle est bien plus affirmée encore dans le tertiaire supérieur, dont l'importance reflète l'intensité et le haut niveau d'organisation des échanges, ainsi que l'utilisation de technologies avancées. Or Roanne occupe toujours le dernier rang des métropoles et villes moyennes de Rhône-Alpes, pour les différentes catégories de cadres moyens et supérieurs et pour les employés de bureau. La situation est plus médiocre encore dans les petites villes, à l'exception de Marcigny, qui reste un bourg-marché animé, à proximité des foires de Saint-Christophe-en-Brionnais.

Les services non économiques sont mal représentés. Les professeurs, les professions littéraires et scientifiques ne forment que 0,7 % de la population active à Roanne, contre 1,1 à Saint-Etienne, 1,2 à Annecy, 1,9 à Lyon, 2,9 à Grenoble. Au niveau des cadres moyens employés dans les services médicaux et sociaux, les chiffres correspondants sont 0,7 - 1, - 1,1 - 1,3 - et 1,6 %. La faiblesse de l'encadrement est particulièrement marquée au niveau des entreprises industrielles. Jean-Marie Narboux a comparé les résultats de l'étude menée

sur 200 entreprises françaises représentatives et ceux de l'enquête qu'il a effectuée sur 50 entreprises roannaises, qui occupent la moitié des salariés de l'agglomération (9).

REPARTITION DES SALAIRES SUIVANT LA FONCTION DANS
L'ENTREPRISE

| fonctions | France | agglomération de Roanne |
|----------------------|--------|-------------------------|
| production | 76,3 % | + 80 % |
| (dont méthodes) | 5,4 % | |
| commerciale | 5,4 | de 3 à 16 % |
| administrative | 11,3 | 7 % |
| conception-recherche | 7 | de 1 à 4 % |

L'écart est particulièrement accentué au niveau de la conception et de la recherche, qui n'occupent que 1 à 2 % des salariés dans la bonneterie et l'habillement, 2 à 3 % dans le tissage et 4 % au lieu de 9 % en France, dans la métallurgie, qui ne comprend pas de secteurs de pointe comme l'aéronautique et l'électronique. Ces fonctions ne tiennent une place importante, avec 10 % des salariés, qu'à l'usine de fibranne de Rhône-Poulenc, qui est la seule grande usine chimique. Les fonctions commerciale (marketing, vente, publicité) et administrative (direction, gestion générale, comptabilité, service du personnel) sont aussi sous-développées, tant à cause de la taille des entreprises que du peu d'intérêt qui leur est porté. On aurait pu croire que la faiblesse du tertiaire intégré était compensée par un recours plus large aux services aux entreprises (cabinets d'expertise-comptable, d'informatique, d'export-import, de publicité, de recherche et de contrôle technique...). Or c'est le contraire qui se produit et on constate même que l'écart s'accroît (10). Le pourcentage de population active employée dans les services aux entreprises, qui constitue la branche n° 81 de l'I.N.S.E.E., a plafonné de 0,5 à 0,6 % entre 1954 et 1962, dans l'agglomération de Roanne, alors que dans les agglomérations de Lyon, Grenoble et Chambéry, il a progressé respectivement de 1 à 1,3 %, de 0,8 à 2,9 % et de 0,7 à 1,7 %.

- la faiblesse de la qualification professionnelle

La faiblesse quantitative des fonctions non productives dans l'industrie se répercute sur le plan qualitatif. Sur ce point, les statistiques peuvent être trompeuses. Dans la région de Thizy, le pourcentage d'ouvriers qualifiés n'est inférieur que d'un tiers pour les hommes et est supérieur d'un quart pour les femmes à celui du département du Rhône, où le poids de l'agglomération lyonnaise est pourtant énorme (11). C'est que l'on classe parmi les professionnels, les tisseurs et les ouvrières en confection, dont l'apprentissage s'est fait sur le tas, dans un laps de temps relativement court. Le niveau d'instruction de la population non scolarisée de plus de quinze ans est beaucoup plus révélateur de la situation réelle. La comparaison entre Cours, dont 67 % de la population active sont formés d'ouvriers, ce qui constitue un maximum, et le département du Rhône est très éloquente à cet égard. En 1962, seulement 3,7 % des hommes et 2,9 % des femmes non scolarisés de plus de quinze ans ont un diplôme d'enseignement professionnel ou technique, alors que les taux correspondants pour le département du Rhône sont de 14,6 et 6,9 %. En ce qui concerne l'enseignement général, les pourcentages sont à peu près les mêmes. à Cours que dans le département, pour les hommes qui possèdent le certificat d'études primaires, comme diplôme le plus élevé (33 %). Mais pour les diplômes supérieurs, les taux sont respectivement de 5,7 et de 11 %. Ainsi, à Cours, 61 % des hommes et 67,5 % des femmes n'ont aucun diplôme, au lieu de 55 et de 58 % dans le département (12). La carte scolaire traduit ces constatations. En 1965, pour les 25 000 habitants de la région de Thizy, il n'y avait aucun lycée, seulement des cours complémentaires et des institutions religieuses à Cours, Thizy et Amplepuis. Les deux collèges techniques de Thizy, d'implantation récente, en particulier le collège départemental de garçons pour le bâtiment, sont mal intégrés à l'économie de la région.

Le niveau scolaire des ouvriers n'est pas plus élevé que celui des habitants de la campagne. Tout se passe comme si l'industrie régionale n'avait pas eu de besoins supérieurs à ceux de l'agriculture traditionnelle, tant pour les services que pour la formation

professionnelle. Cela va expliquer la faiblesse des revenus et le fort taux d'activité féminine.

- la sous-rémunération du travail et la nécessité du "double salaire"

La faiblesse des salaires dans l'industrie et le secteur tertiaire est aggravée par la faiblesse du revenu du plus grand nombre des agriculteurs, des petits commerçants et artisans. Or la part des revenus tirée directement de l'activité professionnelle est supérieure dans la région étudiée à la moyenne française.

Une statistique portant sur les salaires versés en 1965 par les entreprises employant plus de cinquante salariés dans l'agglomération de Roanne, donne les résultats suivants :

| branche d'activité | Agglomération de Roanne | France | différence en % |
|--------------------------------------|-------------------------|--------|-----------------|
| industries | | | |
| métallurgie | 10 720 | 12 210 | - 14 |
| papier | 8 719 | 9 591 | - 10 |
| céramique, matériaux de construction | 7 782 | 8 249 | - 6 |
| bâtiment | 7 600 | 7 980 | - 5 |
| textile | | | |
| tissage coton | 7 370 | 8 480 | - 15 |
| teinture | 7 302 | 7 817 | - 7 |
| confection | 7 292 | 7 511 | - 3 |
| bonneterie | 6 901 | 6 892 | + 1 |
| moyenne | | | - 8,5 |
| secteur tertiaire | | | - 18 |

Les industries ayant les plus haut salaires moyens sont donc celles qui emploient une main d'oeuvre masculine, ayant acquis "sur le tas" une qualification, et qui sont le mieux adaptées à l'économie moderne. Mais soumis à la "tyrannie de l'industrie textile" qui commande le marché de l'emploi, ces salaires subissent des abattements importants,

d'autant plus forts qu'ils sont plus élevés (13).

Or, les salaires dans l'agglomération de Roanne sont plus élevés que dans le reste de la région. Toujours pour 1965, les statistiques de l'ASSEDIC font apparaître les disparités suivantes :

| | | |
|-----------------------------------|-----------|------------|
| agglomération de Roanne : | 8 288 f | |
| cantons de Thizy et Amplepuis: | 7 642 f | (- 7,8 %) |
| moyenne région ASSEDIC | : 7 610 | (- 8,2 %) |
| cantons de Saône-et-Loire | : 7 166 f | (-14 %) |
| reste arrondissement de Roanne | : 7 120 f | (-14,1 %) |

Ces disparités s'expliquent aisément, car plus on s'éloigne de Roanne, plus les petites entreprises, qui versent les plus faibles salaires, sont nombreuses et plus l'industrie textile est prépondérante. Au 1.1. 1965, elle occupe 53,8 % des effectifs des établissements affiliés à l'ASSEDIC dans l'agglomération de Roanne, 58,1 % dans le reste de l'arrondissement, 60,9 % dans les cantons de Saône-et-Loire et 75,9 % dans les cantons du Rhône. Si l'on compare maintenant le salaire moyen de la région ASSEDIC de Roanne à celui d'une région en expansion, dotée d'un secteur tertiaire diversifié et d'industries de pointe, l'écart est encore plus sensible. Les chiffres sont en effet les suivants pour 1963 :

| | | |
|----------------------------|---------|-------------|
| agglomération de Lyon : | 9 000 f | |
| région ASSEDIC de Roanne : | 6 700 f | (- 25,5 %) |

On comprend l'attraction exercée sur le marché de l'emploi par Roanne sur sa région et par les grands foyers de développement, les métropoles, sur la Région Roannaise. Il faudra nous en souvenir quand on étudiera l'évolution démographique et les mouvements migratoires.

Le salaire de l'homme peut difficilement assurer la subsistance d'un ménage. Chantal Deroche a mené une enquête précise sur les salaires réels pratiqués en 1959-1960 dans diverses entreprises représentatives de Chauffailles, petite ville qui a su se reconvertir. Le salaire mensuel moyen s'établit à :

74 700 frs pour un chef d'équipe dans la métallurgie,
 59 000 frs pour un gareur (soie) et 48 700 frs pour un gareur (coton),
 46 600 frs pour un tourneur (métallurgie),
 38 800 frs pour un tisseur, aussi bien de coton que de soie,
 38 300 frs pour un soudeur (métallurgie) (14).

Or, à cette époque, le S.M.I.C. est de 1,55 frs l'heure, soit 24 800 frs par mois pour 40 heures par semaine, et l'on considère le seuil de la pauvreté à 40 000 francs par mois pour un ménage. On voit que le plus grand nombre des chefs de famille perçoit tout juste ce minimum.

Ce qui est vrai des salariés l'est aussi du plus grand nombre des chefs d'exploitation agricole, des commerçants et artisans. Or, avec leur famille, ils représentent un pourcentage de la population des ménages supérieur à leur part dans la population active, qui nous l'avons vu est importante, malgré la place prépondérante des ouvriers. Dans le canton de Saint-Symphorien-de-Lay, ils forment 53,4 % de la population des ménages ordinaires dont le chef est actif, alors qu'on ne les trouve que pour 43,6 % dans la population active. L'écart est plus marqué dans les petites villes qu'à Roanne : à Charlieu, les artisans et petits commerçants sont à la tête de 23,4 % de la population des ménages d'actifs, pour 19 % seulement de la population active, alors qu'à Roanne, les chiffres respectifs sont 13,6 et 12,2 % (15).

La comptabilité départementale, effectuée par le Centre de Gestion des Exploitations Agricoles de la Loire pour l'exercice 1964-1965, transforme en quasi-certitudes, les appréhensions que l'émiettement des structures sociales et la force des traditions laissaient supposer sur la médiocrité du revenu des agriculteurs (16).

| Région agricole | Plaine de Roanne | Monts de la Madeleine | Plateau de Neulise | Côte Roannaise |
|---|------------------|-----------------------|--------------------|----------------|
| S.A.U. moy par expl. | 18 ha | 15 ha | 14,7 ha | 9 ha |
| % nb.) exploit. | 78 % | 80 % | 78 % | 90 % |
| % S.A.U.) - de 20 ha | 28 % | 55 % | 43,5 % | 31 % |
| revenu ^{agricole} net par ha. | 408 f | 344 f | 432 f | 444 f |
| revenu mensuel sur une exploit. moyenne | 612 f | 460 f | 530 f | 308 f |

Le revenu tiré d'une exploitation agricole moyenne est alors inférieur à celui du tisseur de coton. Dans la plaine de Roanne et la Côte Roannaise, où les petites exploitations sont très nombreuses, il est le plus souvent au niveau du S.M.I.C. Et pourtant, le pourcentage des chefs d'exploitation ayant une activité extérieure à l'agriculture, ne dépasse pas, si l'on exclut les exploitations-retraite, les 23 % observés dans la Côte Roannaise. Il est de 11 % dans les Monts de la Madeleine et de 15 % dans la Plaine de Roanne et le Plateau de Neulise (17).

Pour les commerçants et artisans, on ne dispose pas d'évaluation du revenu, mais d'un certain nombre d'indices. Pour la distribution de l'alimentation, l'étude menée par la Chambre de Commerce de Roanne en 1960 montre que la plupart des commerçants essayent de pallier le manque de clients par la polyvalence. Les "multiples ruraux" bien connus dans les campagnes se retrouvent dans l'agglomération de Roanne, où "tous les épiciers exploitent un rayon ressortissant à une autre profession : café, charcuterie, boulangerie, mercerie, bazar, etc...". Une seconde solution est la vente itinérante : "le nombre des camionnettes effectuant des tournées doit être estimé au quart des points de commercialisation fixes". Il s'agit de petites boutiques, puisque dix épiciers seulement de l'agglomération de Roanne sur 316 emploient un ou plusieurs salariés (18). La situation de la boulangerie n'est guère meilleure. Il y a en 1958, dans l'arrondissement de Roanne, 206 boulangeries et boulangeries-pâtisseries, dont plus de 40 % emploient un ou plusieurs salariés. Or il est admis qu'il faut 450 à 500 familles de 3 à 4 personnes pour rentabiliser une boulangerie sans salariés. Ces 206 boulangeries devraient desservir 300 000 habitants : l'arrondissement n'en compte que la moitié (19). Le malaise des commerçants est attesté par le succès des poujadistes aux élections à la Chambre de Commerce du 29 décembre 1959. Dans leur catégorie, la troisième, l'U.D.C.A. a obtenu 824 voix contre 490 à la liste sortante. La situation est surtout préoccupante dans les petites villes et les villages, dont la population a diminué ou est tentée d'aller s'approvisionner à Roanne. A Charlieu, et dans le canton de Saint-Symphorien-de-Lay, les petits commerçants et artisans constituent 15 et 13 % de la population active au lieu de 9 % dans les agglomérations de Roanne et de Lyon. L'âge moyen des épiciers est de

48 ans dans l'agglomération roannaise et de 53 ans 1/2 hors de l'agglomération (18). Pour sept communes rurales qui ont fait l'objet d'une enquête particulière, 15,7 % des commerçants déclarent ne pas pouvoir vivre de leur fond et 42 % des enfants présents ne pas vouloir le reprendre (20). Ces ordres de grandeur s'apparentent à ceux auxquels l'agriculture nous a habitués.

L'ouvrier ne peut vivre décemment que si son épouse et ses enfants devenus grands travaillent. Il en va de même pour le plus grand nombre des agriculteurs, commerçants et artisans : le revenu de l'entreprise "indépendante" doit être complété par les salaires des aides-familiaux, le plus souvent amenés à s'embaucher à l'extérieur. Le double "salaire", voire le triple ou le multiple salaire, quand à celui de la femme, s'ajoute celui des enfants avant le mariage, est la conséquence logique de la faiblesse des revenus.

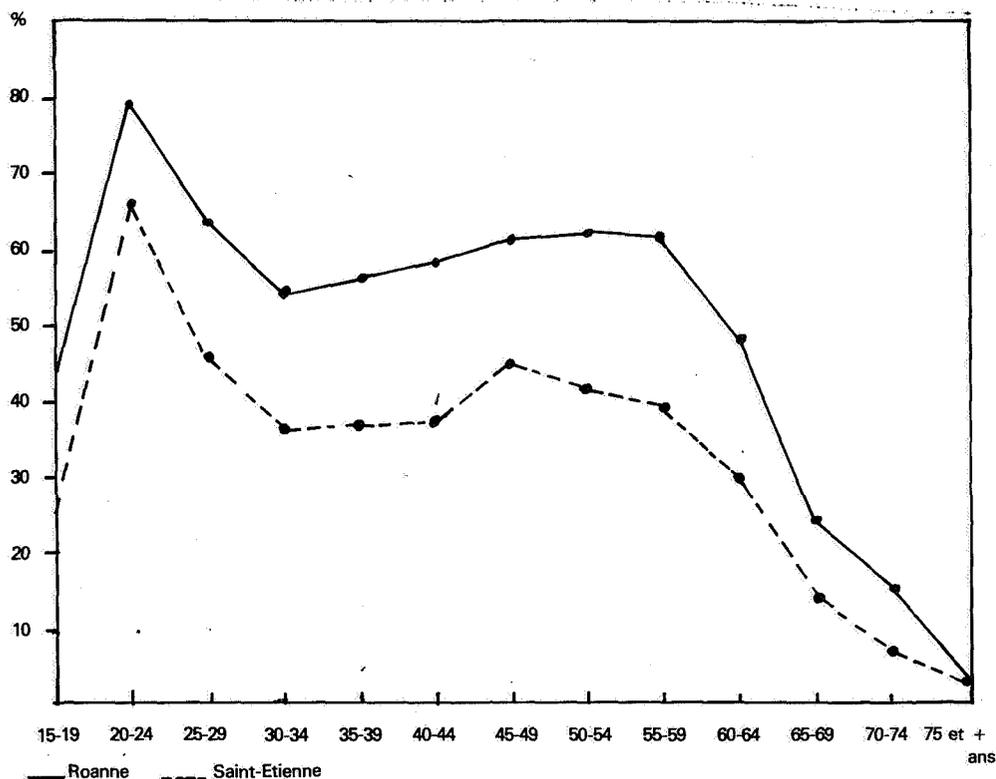
- des taux-records d'activité et d'emploi féminins.

Cela se traduit par un taux d'activité, qui en France n'est dépassé qu'à Troyes, la citadelle de la bonneterie (21). Il y a 47,5 % d'actifs par rapport à la population totale dans l'agglomération de Roanne en 1962, contre 48,7 % à Troyes, mais 43,2 % dans les villes françaises de plus de 50 000 habitants. Les jeunes quittent tôt l'école pour gagner leur vie, ce qui limite leurs possibilités de choix et de promotion. Les pourcentages comparés de jeunes poursuivant des études dans les agglomérations de Roanne et de Lyon, relevés par le recensement de population de 1962, sont éloquentes à cet égard (22).

| Continuent des études | Agglomération de Roanne | | Agglomération de Lyon | |
|-----------------------|-------------------------|--------|-----------------------|--------|
| | Garçons | Filles | Garçons | Filles |
| 15 - 16 ans | 67,7 % | 67,7 % | 72 % | 80 % |
| 17 - 19 ans | 38,6 | 42,8 | 46,2 | 48,7 |
| 20 ans et plus | 7,1 | 5,7 | 22 | 17 |

Surtout le taux d'activité féminine, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de femmes qui exercent une profession et la population féminine totale, est exceptionnellement élevé. Avec 39,5 %, il n'est dépassé que par Troyes (41,5 %), mais il est bien supérieur au taux des villes françaises de plus de 50 000 habitants (30,9 %) et au taux national (28,5 %). Le taux atteint près de 80 % entre 20 et 24 ans, diminue pour les tranches d'âges qui correspondent à la première et à la deuxième grossesse, pour remonter après 30-34 ans, proportionnellement plus vite et plus durablement que dans les autres villes, comme le montre la comparaison avec Saint-Etienne (23).

Fig-25. TAUX COMPARES D'ACTIVITE FEMININE DANS LES AGGLOMERATIONS DE ROANNE ET DE SAINT-ETIENNE EN 1962



On calcule aussi un taux d'emploi féminin, qui est le pourcentage de main d'oeuvre féminine dans la population active totale.

Il est en 1962 de 47,5 % dans l'agglomération de Roanne, seulement dépassée par Troyes (48,7 %), alors qu'il est de 43,2 % pour les villes de plus de 50 000 habitants et qu'il n'est encore que de 35 % en France en 1968. Partout dans la région de Roanne, ce taux est soutenu, même s'il est moins élevé que dans l'agglomération. L'ASSEDIC donne, au 1er janvier 1967, 41,6 % dans le reste de l'arrondissement et les cantons de Thizy et d'Amplepuis, contre 46,4 % dans l'agglomération (24).

Les femmes qui travaillent sont affectées à des tâches qui ne demandent pas une formation scolaire et professionnelle poussée. Les membres des professions libérales et les cadres supérieurs constituent 6,1 % des actifs masculins, mais 1,7 % seulement des actifs féminins dans l'agglomération de Roanne. L'écart se retrouve au niveau des cadres moyens (8,4 et 7 %), des industriels et gros commerçants (2,3 et 1 %) et des contremaîtres (3,7 et 0,9 %) (25). Ce déclassement de la population active féminine est un fait général, mais il est plus marqué à Roanne que dans les autres villes moyennes. Les femmes fournissent 40,6 % des emplois d'ouvriers dans l'agglomération de Roanne, au lieu de 17,6 % dans celle de Chambéry, mais seulement 18,6 % des membres des professions libérales et cadres supérieurs, 39 % des cadres moyens, contre respectivement 21,5 et 43,2 % à Chambéry (26). Il y a beaucoup d'employées dans la population active féminine roannaise (18,3 %), mais elle est surtout ouvrière (53 %), comme à Troyes (54,1 %). Or les ouvrières sont presque toutes employées dans le textile, c'est-à-dire dans les postes les moins qualifiés et les moins bien payés. Au 31.12.1963, dans l'arrondissement de Roanne, d'après l'ASSEDIC, les femmes constituent 8,40 % des effectifs dans la métallurgie, 25 % dans les industries diverses, mais 66,5 % dans le textile : si on les trouve à égalité avec les hommes dans le tissage, leur pourcentage passe à 80 % dans la bonneterie et 86 % dans la confection (27).

Le lien apparaît nettement entre la nécessité du "double salaire" et le développement des industries textiles de main d'oeuvre (bonneterie et confection). Les femmes fixées à Roanne ne cherchent pas à en partir, contrairement aux hommes qui, arrivés à un certain niveau de qualification et confrontés à une diversification de l'offre jugée insuffisante, sont conduits à rechercher satisfaction ailleurs.

Cela amène un déséquilibre dans la composition de la population : la proportion des femmes est plus élevée à Roanne que dans les autres agglomérations de la région Rhône-Alpes, d'autant plus qu'elles sont jeunes (26). En 1962, il y a dans l'agglomération de Roanne 120 femmes pour 100 hommes de 20 à 24 ans et 112 femmes pour 100 hommes de 25 à 64 ans. Ce déséquilibre entre les sexes et la difficulté pour l'épouse qui travaille d'élever des enfants expliquent des taux de natalité particulièrement faibles. Voilà un nouvel élément dont nous aurons à tenir compte pour l'analyse démographique.

LA SITUATION A LA VEILLE DE LA CRISE

NOTES Chapitre III, D

- (1) Voir à ce sujet les conclusions des travaux effectués, pour le compte du GROUPE DE TRAVAIL ROANNAIS DU COMITE D'EXPANSION DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE, par Roger CAILLOT, directeur d'enquêtes à "Economie et Humanisme" :

- La Région Roannaise (48), déc. 1958.
- La Région Roannaise, 2eme partie (49), dec. 1961.

- (2) Entre le 1.1.1961 et le 1.1.1964, le nombre de salariés affiliés à l'ASSEDIC de Roanne a augmenté de 9,4 %, alors qu'il a augmenté de 10 %, entre le 1.1. 1962 et le 1.1.1965, pour l'ensemble des ASSEDIC de la région Rhône-Alpes (voir leur publication : L'emploi de 1962 à 1965, tableau 2, page 20).

Rappelons que jusqu'au 1.1.1968, où il y a eu extension du champ d'application, les employeurs de l'industrie et d'un certain nombre de services du secteur tertiaire, sont tenus à s'affilier afin de cotiser à l'assurance-chômage. L'ASSEDIC ne concerne pas le secteur public (état et collectivités locales). Aussi deux grands établissements industriels lui échappent : l'Arsenal de Roanne et la mine d'uranium du Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.) à Saint-Priest-Laprugne. Par commodité, nous donnerons sous la mention *région ASSEDIC de ROANNE* les statistiques de la circonscription, qui comprend l'arrondissement de Roanne, les cantons de Thizy et d'Amplepuis et, jusqu'en 1968 seulement, et encore à l'exclusion de la métallurgie, les quatre cantons de Saône-et-Loire (Chauffailles, La Clayette, Marcigny, Semur-en-Brionnais).

- (3) Jean-Pierre HOUSSEL (16), Essor des villes manufacturières et industrialisation spontanée dans l'Italie du milieu, R.G.L. 1972, p. 370-372.
- (4) Monique MARSAULT (117), L'emploi industriel dans la Région Roannaise, D.E.S. 1966, p.12.
- (5) Roger CAILLOT (49), La Région Roannaise, 1961, graphique n° 3.
- (6) Le chiffre d'affaires des principales entreprises a été publié pour la première fois en France, à partir de 1969, dans le département de la Loire. On le trouve dans CONNAISSANCE DE LA LOIRE (45), Le chiffre d'affaires des entreprises de la Loire, années 1969 et 1970, brochure spéciale, 50 pages.
- (7) Roger CAILLOT (49), La Région Roannaise, 1961, p. 20. La région considérée comprend l'arrondissement de Roanne, les quatre cantons de Saône-et-Loire, le canton du Mayet-de-Montagne dans l'Allier et le canton de Thizy.

- (8) COMITE REGIONAL POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPANSION ECONOMIQUE DE LA REGION RHONE-ALPES, Etude des emplois liés aux zones de peuplement, tome I, les fonctions des villes, 1964.

Ces cinq fonctions sont : commerces de détail et de gros, centre de transport et d'étape, services aux industries, services non économiques.

- (9) J.M. NARBOUX (119), Le tertiaire industriel à Roanne, mai 1971, p. 42-54 et SODIC-CREDOC, Localisation des activités industrielles et de leurs fonctions tertiaires, 4 tomes, 1967-68.
- (10) J.M. NARBOUX (119), p. 92 et ss.
- (11) J.P. HOUSSEL (154), Les petites villes textiles du Haut-Beaujolais, p. 159. La région de Thizy englobe les cantons de Thizy et d'Amplepuis et les communes de Thel et Ranchal du canton de Lamure.
- (12) I.N.S.E.E. (36), Recensement général de la population de 1962, département du Rhône, tableaux D 18 et D 19, et commune de Cours, tableaux DFP 3 et DFP 4.
- (13) Monique MARSAULT (117), p. 58.
- (14) Chantal DEROCHE (109), Etude des cantons de Belmont et de Chauffailles, D.E.S., 1962, p. 104-106, 127 et 133.
- (15) I.N.S.E.E. (36), Recensement général de 1962, département de la Loire, tableaux V 2 et V 3.
- (16) Daniel RODINSON (56), Essai de comptabilité départementale du secteur agricole en 1965, princ. tableau 1.
Les statistiques sur la taille des exploitations proviennent de l'enquête par sondage de 1963. On a calculé le revenu ^{agricole} net ou valeur ajoutée par ha. sur la base de 60 % du produit brut : la différence représente l'acquisition de biens et de services intermédiaires, les charges salariales, les assurances, intérêts, fermages et amortissements (p.13-16). On n'a pas donné les résultats pour les "Monts du Lyonnais", qui englobent certes le canton de Belmont et l'est des cantons de Saint-Symphorien-de-Lay, Néronde et Feurs, mais s'étendent surtout sur les arrondissements de Montbrison et de Saint-Etienne, hors de la région étudiée.
- (17) D.D.A. DE LA LOIRE (41), Où en est l'agriculture de la Loire ?, 1966, tableaux p. 66-70, d'après l'enquête par sondage de 1963.
- (18) E. NEGRE, in C.R. (59), ... des Travaux de la Chambre de Commerce de Roanne, séance du 17.6.1960, annexe B.
- (19) Roger CAILLOT (49), La Région Roannaise, 1961, p. 44

- (20) Roger CAILLOT (49), idem, p. 32 et 26. Ces sept communes sont Saint-Just-la-Pendue, Saint-Symphorien-de-Lay, Bussières, Neulise, Marcigny, Saint-Christophe-en-Brionnais et Chenay-le-Châtel.
- (21) Les chiffres concernant Troyes sont tirés de R. LAZZAROTTI (20), L'exemple de la bonneterie troyenne, 1971, princ. p. 19.
- (22) I.N.S.E.E., Recensement général de la population de 1962, département du Rhône (36), tabl. GA 4, p. 34 et département de la Loire (36), tabl GA 4, p. 42.
- (23) I.N.S.E.E., 1962, Loire (36), tabl. GA 5 p. 34 et 42.
- (24) ASSEDIC DE LA REGION ROANNAISE (62), Statistique annuelle des établissements affiliés au 1.1.1968, tabl. E 1, p. 3.
- (25) I.N.S.E.E., 1962, Loire (36), tabl. G A 8 p. 44.
- (26) Par exception, ces chiffres sont ceux du recensement de population de 1968. On les trouve dans S.D.A.U. de ROANNE (60), Eléments d'économie de l'aire urbaine de Roanne, septembre 1971, où on trouve une bonne analyse de la population active féminine, p. 5-9.
- (27) ASSEDIC DE LA REGION ROANNAISE (62), Statistique au 1.1. 64, tabl. E.

2.- LE DEPEUPEMENT RURAL ET LE PARASITISME DEMOGRAPHIQUE
DE L'AGGLOMERATION ROANNAISE.

Depuis 1946, la population a cessé de diminuer, mais elle a juste retrouvé le chiffre de 1936, alors que la population française a augmenté de 20 % entre 1936 et 1968. On peut mettre en effet entre parenthèses l'épisode de la seconde guerre mondiale. La diminution enregistrée de 1936 à 1946, égale pour la région de Roanne à celle de la France (2,5 %) et plus forte dans le reste du Haut-Beaujolais (5,8 %), a été compensée par la reprise de l'immédiat après-guerre.

a) Une démographie stabilisée, mais non guérie.

Par rapport au maximum de 1896, notre région a perdu plus de 65 000 habitants, sur près de 300 000, si l'on englobe les communes de l'Allier qui font partie de la zone d'influence de Roanne. S'il n'y avait pas eu croissance de l'agglomération roannaise, la diminution aurait été de plus de 100 000 personnes. Le dépeuplement a surtout porté sur la population rurale, qui ne retrouve pas la moitié du chiffre de 1866, l'année du maximum, et qui a continué depuis 1946, bien qu'à un rythme moindre. Sa densité, rapportée à la surface totale, est tombée entre 1866 et 1968, de 70 à 31, alors qu'en France elle est passée de 53,4 à 27,5. Jusqu'en 1946, le dépeuplement a porté aussi sur les petites villes textiles et les bourgs ruraux, dont la reprise récente a juste compensé les pertes antérieures.

Tableau 1:

EVOLUTION COMPAREE DE LA POPULATION SELON LA CATEGORIE
URBAINE-RURALE de 1896 à 1962

| | 1896 - 1936 | 1936 - 1962 |
|-----------------------|-------------|-------------|
| ensemble de la région | - 20 % | = |
| pop. rurale | - 34 % | - 15 % |
| petites villes | - 10 % | + 10,5 % |
| aggl. de Roanne | + 40 % | + 40 % |

- Des courants migratoires qui se compensent

Tableau 2 :

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE COMPAREE DANS LE REGION ET EN FRANCE
ENTRE 1954 et 1962, SELON LE LIEU DE RESIDENCE

| | Région | | France | | pop. rurale | | agg. urb. -de | | agg. urb de 50 à | |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|--------------|
| | région | France | région | France | de 20 000 hab. | 100 000 hab. | 100 000 hab. |
| Mot. population | +0,25 | + 1,1 | -0,4 | -0,4 | + 0,4 | + 1,4 | + 1,4 | + 2,2 | | |
| Mot. naturel | +0,3 | + 0,7 | + 0,25 | + 0,5 | +0,35 | + 0,7 | + 0,4 | + 0,9 | | |
| Mot. migratoire | -0,05 | + 0,4 | - 0,66 | - 0,9 | +0,05 | + 0,7 | + 1 | + 1,3 | | |

Le glissement qui se poursuit, des campagnes agricoles et manufacturières vers l'agglomération roannaise, n'empêche pas le maintien de l'archaïsme d'un taux de population rurale très supérieur à la moyenne nationale : 46 % au lieu de 30 %, en 1962. Les petites villes ne regroupent que 22 % de la population. Or les agglomérations entre 2 et 200 000 habitants, qui leur correspondent sur le plan national et constituent l'assise de l'armature urbaine en comptent 40 %. L'agglomération de Roanne, à elle seule, regroupe le tiers de la population, soit une plus forte proportion que les agglomérations de plus de 200 000 habitants en France. Or on a vu que la place prépondérante qu'y tiennent les industries de main d'oeuvre à faible salaire, fait d'elle au mieux une ville-relais entre les campagnes et les petites villes textiles d'une part et les métropoles d'autre part. Si le déficit migratoire est moins accentué, pour les communes rurales que dans le reste du pays- mais ce taux moyen masque des réalités différentes-, le bilan est pratiquement neutre pour les petites villes et l'excédent constaté pour l'agglomération de Roanne est inférieur à celui des villes, qui appartiennent à la même tranche de population. Le déficit minime qui résulte de ces mouvements compensatoires cache une perte de substance grave que le plan qualitatif.

- Un accroissement naturel deux fois plus faible qu'en France.

Mais la conservation de l'accroissement naturel rend possible la lente croissance de la population constatée depuis 1946. Comme il est inférieur de plus de moitié au taux français, la part de la région dans la nation continue de s'amenuiser. Paradoxalement, c'est depuis 1946 que la densité régionale est inférieure à la densité nationale. Alors qu'en 1896, les chiffres étaient de 91 contre 73,5 habitants au km² en faveur de notre région, ils sont aujourd'hui inversés.

L'accroissement naturel est inférieur au taux français, quel que soit le lieu de résidence. Dans la zone d'influence de Roanne, pour les années 1953-1957, le taux de natalité était de 15,9 ‰ contre 18,9 ‰ en France, et le taux de mortalité de 14,5 au lieu de 12,4 soit un accroissement naturel de 1,4 au lieu de 6,8 ‰. La situation s'est améliorée pour la période 1954-62, mais il faut tenir compte que les chiffres dont on dispose pour la région sont ceux du seul arrondissement de Roanne : la taux de natalité est de 16,7 ‰ et le taux de mortalité de 13,3, contre respectivement 17,9 et 11,1 en France. Le taux d'accroissement naturel est donc de 3,4 contre 6,8 ‰ en France.

Une explication partielle du faible taux de natalité est dans la sous-nuptialité. Elle est due à un déséquilibre entre les sexes, qui se pose en termes différents selon les zones. (voir tableau 3)

Dans les campagnes agricoles, il y a excédent de population masculine à cause du départ des jeunes filles. Dans le canton de Saint-Germain-Laval, il y a huit femmes pour dix hommes dans les tranches d'âge de 20 à 34 ans et le déficit de population masculine persiste jusqu'à 55 ans. La situation de la population agricole est plus grave encore, car la population non agricole a une composition par sexe et des taux de célibat de type urbain, comme le montre l'exemple du canton de Semur-en-Brionnais. Dans le canton du Mayet-de-Montagne, la situation est particulièrement catastrophique (29) et le père Daille a montré que les célibataires masculins forment le "groupe majoritaire". Ils rendent difficile, à cause de la masse qu'ils représentent, par leur inertie bien explicable puisqu'ils n'ont pas de responsabilités familiales, la propagation des innovations (30).

Tableau 3 :

NOMBRE DE FEMMES POUR 100 HOMMES PAR CLASSE D' AGE

| Année | type | circonscription | de 15 à 19 ans | 20 - 24 | 25 - 34 | 35 - 44 | 45 - 54 | 55 - 64 | 65 - 74 | Total |
|-------|------|---|-------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------|
| 1968 | 1 | Cen Semur-en-Br ^s pop. agricole | 86,3 | 66,3 | 98,5 | 95 | 86,7 | 81,2 | 92,7 | 90 |
| | | pop. non agricole | 109 | 100 | 100 | 100 | 125 | 142 | 140 | 128 |
| 1954 | 1 | Zone du Mayet de Montagne | 96 | 63 | 81 | 86 | 88,5 | 121 | 132 | - |
| 1962 | 1 | Cen Saint-Germain- Laval | 97 | 80,1 | 82 | 93,6 | 94,3 | 106 | 157 | 101 |
| " | 2 | Cen Néronde | 60,1 | 92,6 | 98 | 94,2 | 99 | 108,5 | 156 | 100,6 |
| " | 3 | Tarare | 104,3 | 130 | 100 | 104,3 | 107,7 | 132 | 190 | 118,2 |
| " | 3 | Aggl. de Roanne | 105 | 120,5 | 121 | 109,7 | 113,4 | 121,8 | 178,4 | 115,7 |

type 1 - agricole (+ de 50 % de pop. active agricole)

type 2 - manufacturier

type 3 - ville industrielle avec prépondérance des industries textiles de main d'oeuvre

Source : I.N.S.E.E.

Dans les zones textiles, il y a excédent de population féminine, à cause du départ des jeunes gens. Il est beaucoup plus accentué pour les jeunes générations, là où la bonneterie et la confection se sont récemment développées, comme dans l'agglomération de Roanne et à Tarare, où l'essor récent de la confection des voiles explique la pointe de population féminine entre 20 et 24 ans. A Roanne, les femmes seules forment 17 % des ménages ~~d'une personne~~ et 41,5 % d'entre elles sont âgées de moins de 45 ans ; les chiffres correspondants pour la région Rhône-Alpes sont de 14 et 39 %. Les campagnes manufacturières, comme le canton de Néronde, où le tissage conserve une place importante, connaissent un équilibre entre populations masculine et féminine (31).

Le vieillissement est un facteur essentiel qui contribue au faible accroissement démographique. En 1954, pour la région de Roanne, le pourcentage des jeunes de moins de 20 ans est inférieur de 2 % à la moyenne française (28,2 contre 30,1 %) et celui des personnes âgées de plus de 65 ans supérieur de 1,7 % (13,8 contre 12,1 %) (32). Mais les différences sont très sensibles entre les campagnes agricoles à fort excédent de personnes âgées et souvent de jeunes ; les campagnes manufacturières et les villes textiles peu renouvelées comme Thizy, à excédent de population adulte et âgée, et l'agglomération de Roanne, qui est typiquement "une ville d'adultes au travail" (33), (voir tableau 4).

S'il y a un lien étroit entre le vieillissement de la population et la mortalité, la situation n'est pas aussi simple en ce qui concerne la natalité. Nous avons obtenu des taux de fécondité brute, dont les bases de calcul ne sont pas pleinement satisfaisantes, mais qui permettent au moins des comparaisons (34). On constate qu'ils sont voisins de la moyenne française (80 ‰ en 1955) dans la quasi-totalité des cantons ruraux, où on les trouve entre 72,7 pour Saint-Just-en-Chevalet et 85 pour Semur. Compte-tenu du comportement démographique des campagnes, cela témoigne d'une sous-fécondité relative. Seul le canton de Monsols, avec 92,7 ‰, fait exception. C'est aussi celui où le pourcentage de population agricole est le plus élevé et l'on peut penser au maintien d'une plus forte fécondité dans les familles de paysans. Cette remarque est corroborée par les taux honorables du Brionnais, qui est pourtant la petite région à avoir le plus souffert du dépeuplement et du vieillissement.

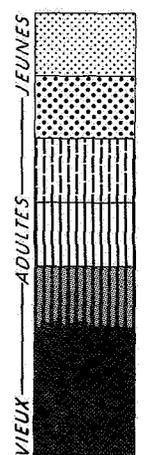
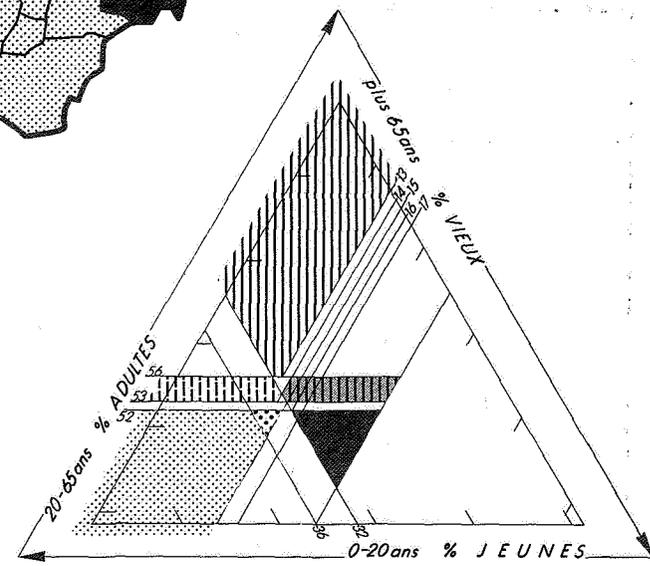
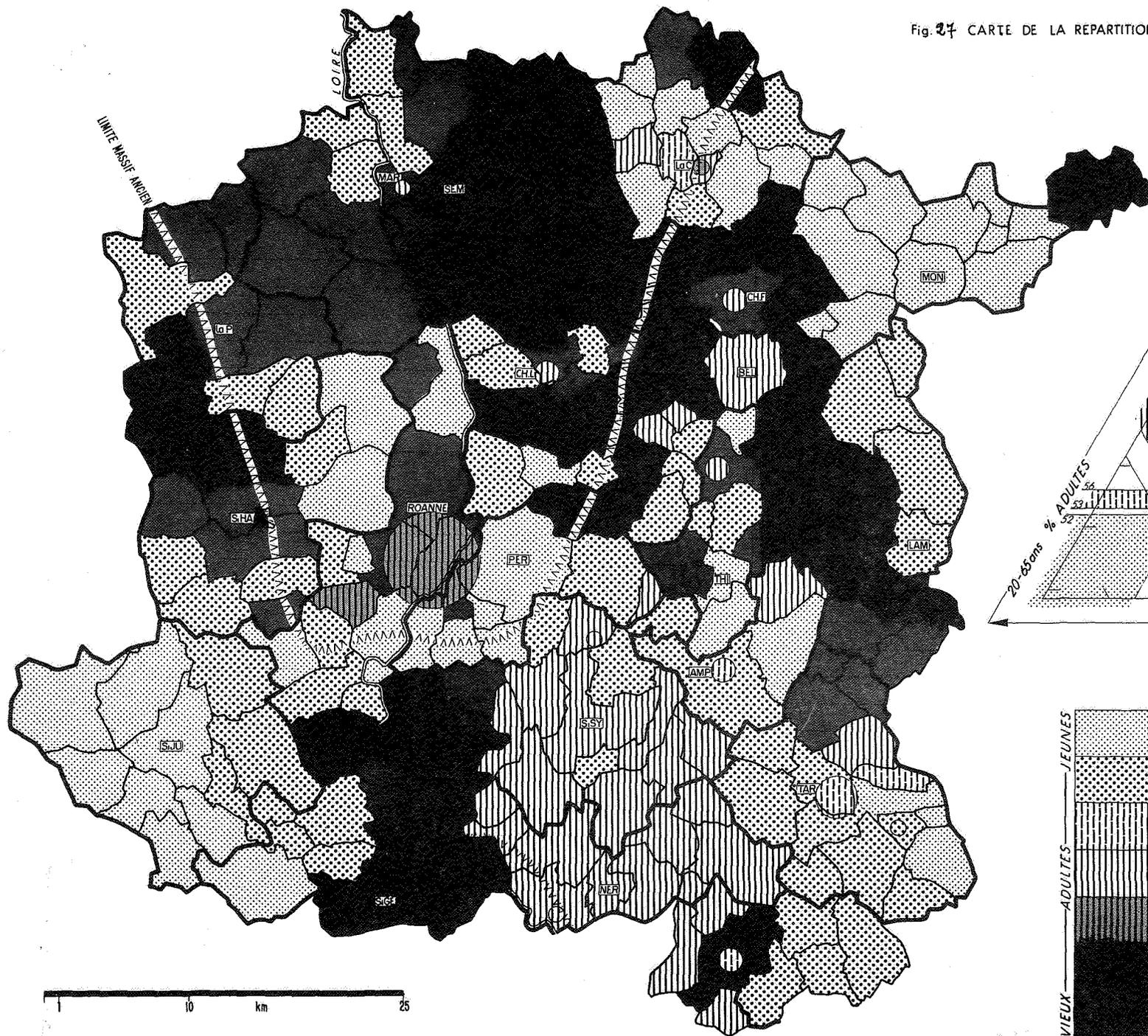
Tableau 4 :

REPARTITION DE LA POPULATION PAR GRANDS GROUPES D'AGES EN 1962 ET MOUVEMENT NATUREL EN 1954-62

| Circonscription | type | moins 20 ans | 20 à 64 ans | 65 ans et + | N | M | A |
|------------------------------|------|--------------|-------------|-------------|--------|--------|---------|
| Loire | | 32 % | 56 % | 12 | 17,7 ‰ | 12,3 ‰ | + 5,4 ‰ |
| canton de Semur-en-Brionnais | 1 A | 31 | 51 | 18 | 16,3 | 16,9 | - 0,6 |
| " La Pacaudière | 1 B | 32 | 52 | 16 | 18,3 | 15 | + 3,3 |
| " Monsols | 1 C | 36 | 49 | 15 | 17,4 | 14,8 | + 2,6 |
| " Néronde | 2 B | 30 | 55 | 15 | 16,9 | 14,4 | + 2,5 |
| Thizy- Bourg- Th. | 2 A | 31,5 | 52,5 | 16 | 17,4 | 15,8 | + 1,6 |
| Cours | 2 B | 31 | 55 | 14 | 18,6 | 13,7 | + 4,9 |
| Tarare | 2 C | 34 | 54 | 12 | 19 | 13,4 | + 5,6 |
| aggl. de Roanne | 3 | 30 | 58 | 12 | 16 | 12 | + 4 |

- 1 - type agricole, 1 A vieilli, 1 B moyen, 1 C rajeuni
 2 - type manufacturier 2 A vieilli, 2 B moyen, 2 C rajeuni
 3 - type urbain, à prépondérance de population en âge de travailler.

Fig. 27 CARTE DE LA REPARTITION PAR AGES EN 1962



SOURCE - INSEE, Recensement de 1962 (Tab. C.)

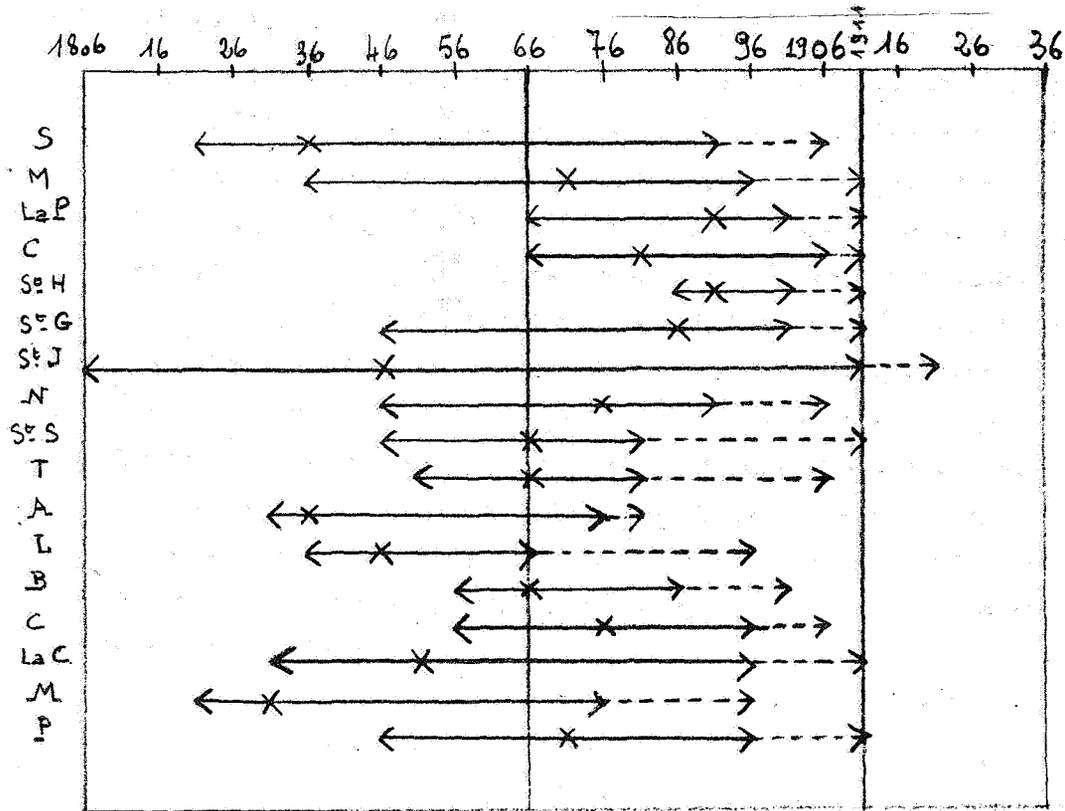


La situation des petites villes textiles n'est pas alarmante. Le taux de fécondité se tient autour de 76 à Thizy, Amplepuis et Cours et atteint 84 à Tarare. Le taux réel est supérieur, car les villages voisins, où s'installent les jeunes ménages qui se rapprochent de leur lieu de travail, connaissent des taux records : 121,7 et 123 ‰ pour les communes rurales des cantons de Tarare et de Thizy. A Marnand, commune-dortoir de Thizy, on trouve un taux de natalité de 27 ‰. Au contraire, la sous-natalité à Roanne est mise en évidence : si l'agglomération a le même taux de natalité que le canton de Saint-Germain-Laval (15,6 ‰), son taux de fécondité n'est que de 60 ‰ au lieu de 80 dans le canton rural. Même en tenant compte des communes limitrophes, pour lesquelles il atteint des valeurs appréciables (89 et 95,6 pour le reste des cantons de Roanne et de Perreux), le taux de fécondité ne paraît pas devoir dépasser 65 ‰. Le mouvement naturel apparemment favorable de la ville-centre est dû à l'apport de populations jeunes, venues des communes rurales et des petites villes, pour la plupart vieilles et peu fécondes, après trois quarts de siècle d'exode "rural".

b) Des campagnes et des petites villes, victimes d'une longue dépopulation.

On sait que le dépeuplement a commencé plus tôt et a été plus sévère, dans les campagnes manufacturières particulièrement surpeuplées de la rive droite de la Loire et dans le Brionnais, que sur la rive gauche, dont la mise en valeur agricole s'est achevée sous la Troisième République (35). Par rapport au maximum de population, qui se place avant 1846 dans les hautes vallées de l'Azergues, du Reins, du Sornin et des Grosnes et dans le Brionnais, la diminution de population était, en 1936, mis à part le chef-lieu, de 55 % dans le canton de Monsols, de 50 % dans ceux de Lamure et d'Amplepuis, de 45 % dans celui de Semur. On trouve des pourcentages voisins dans les cantons manufacturiers, qui ont connu leur maximum entre 1866 et 1876 : 53 % dans le canton de Belmont, 44 % dans celui de Chauffailles (compte non tenu du chef-lieu), 41 % dans celui de Saint-Symphorien-de-Lay (compte non tenu de Régny), alors que le canton de Néronde, animé par le travail des tissus fins, ne perdait que 28 %. Pour les cantons de la rive gauche, La Pacaudière, Saint-Haon-le-Châtel et Saint-Germain-Laval, qui ont eu leur maximum de 1866 à 1891,

Fig. 28 EVOLUTION DE LA POPULATION PAR CANTON A PARTIR DU MAXIMUM



X date du maximum

← X → variations de population de 10% à partir du maximum

- - → diminution de population de 10 à 20% par rapport au maximum

- | | |
|----------------------|---------------|
| Semur | Tarare |
| Marcigny | Amplepuis (1) |
| La Pacaudière | Lamure |
| Charlieu | Belmont |
| St-Haon-le-Châtel | Chauffailles |
| St-Germain-Laval | La Clayette |
| St-Just-en-Chevalet | Monsols |
| Néronde | Perreux (1) |
| St-Symphorien de Lay | |

(1) communes rurales

la diminution est uniformément du tiers.

- La crise démographique de la fin du siècle et l'accentuation de l'exode rural entre les deux guerres.

Mais si l'on considère la diminution de population entre 1906 et 1936, les pertes s'égalisent entre 20 et 30 %, à l'exception des cantons montagnards de Monsols, Belmont et Amplepuis, où elle atteint de 33 à 40 %, et des communes rurales du canton de Roanne, réactivées par la croissance urbaine, qui gagnent 5 %. Quelle que soit la date du maximum, le véritable dépeuplement ne commence qu'avec la crise des campagnes qui s'ouvre dans les années 80, consécutive à la disparition du paysan-tisseur à main et à l'appel de main d'oeuvre vers les villes de tissage mécanique. La figure 48 montre bien que, à la seule exception du canton de Saint-Just-en-Chevalet, dont on a déjà évoqué le particularisme dû à l'isolement, tous les cantons ruraux ont perdu 20 % de leur population par rapport au maximum, dès 1911 : la période de stabilisation, très longue pour le Brionnais et les campagnes manufacturières, a été très brève pour les campagnes agricoles de la rive gauche. C'est que partout on est passé brutalement, comme l'a montré Gilbert Garrier, pour le département du Rhône, "de l'Ancien Régime démographique prolongé fort avant dans le dernier tiers du XIXe siècle au comportement anti-nataliste du premier tiers du XXe siècle" et que "l'émigration n'a pris les caractères d'un exode rural véritable que dans les premières années du XXe siècle" (36).

Semblable évolution se retrouve dans les petites villes textiles. La crise a été précoce à Tarare qui, entre le maximum de 1866 et 1886, a déjà enregistré la moitié de la perte qu'elle connaîtra. Le déclin se place entre 1866 et 1886 pour les autres villes manufacturières et les bourgs ruraux et, en 1896 pour Thizy et 1901 pour Bourg-de-Thizy, après que l'effort d'adaptation mené lors des difficultés de 1890 par les patrons de la cotonne ait cessé. Il faudrait évoquer aussi à cet égard, comme l'a fait Claude Créatin dans son étude sur Montagny, les "villes avortées", ces bourgs dont l'arrêt de l'expansion de l'usine a suspendu la transformation (37).

Tableau 5 :

EVOLUTION DE LA POPULATION DES PETITES VILLES

| | Maximum | | Minimum 1946 | Evolution | |
|---|-----------|--------|-----------------|-----------|---------|
| | date | pop. | | Max - | Min. |
| Tarare - Pontcharra | 1866 | 14 500 | 11 400 | - 21,4 % | - 6,2 % |
| Pop. urb. Cantons Thizy et Amplepuis | 1886 | 23 950 | 18 450 | - 23 | - 17,8 |
| Thizy-Bourg-de-Thizy | 1896-1901 | 9 450 | 6 500 | - 30 | - 19,4 |
| Amplepuis | 1886 | 7 300 | 5 300 | - 27,4 | - 21,8 |
| Cours | 1886 | 6 250 | 5 200 | - 16,8 | - 0,2 |
| Charlieu-Pouilly (a) | 1881 | 7 600 | 7 050 | - 7,5 | - 1 |
| Chauffailles | 1876 | 4 520 | 3 380 | - 25,5 | - 10 |
| Panissières | 1886 | 5 050 | 3 130 | - 38,3 | - 22,75 |
| Néronde-Balbigny (a) | 1881 | 3 050 | 2 400 | - 21,3 | - 11,7 |
| Marcigny | 1886 | 2 850 | 2 150 | - 24,6 | - 13 |

(a) La ville ancienne a été doublée d'une ville développée le long des voies de communications actuelles.

Entre la population à la date du maximum et le minimum de 1946, la diminution est de 20 à 25 %, donc inférieure à celle des campagnes. C'est d'ailleurs dans les communes étendues, qui comptaient beaucoup de paysans au genre de vie mixte, qu'elle est la plus forte : 38 % à Panissières, 27 % à Amplepuis. Autre différence avec la campagne, la diminution entre 1906 et 1936 n'est pas uniforme. Les villes les plus touchées, comme celles du pays de Thizy, qui perdent 18 % ^{et plus} sont celles où la fonction industrielle est quasi exclusive. Le maintien de fonctions régionales et la situation sur les voies de passage permettent un déclin moins marqué : - 1 % à Charlieu, - 6 à Tarare, - 10 à Chauffailles.

Tableau 6 : LE RENVERSEMENT DU MOUVEMENT NATUREL DANS LES CAMPAGNES ET LES PETITES VILLES, LORS DES CRISES
DE LA FIN DU XIXe SIECLE (36).

| Commune | I | II | N | M | III | N | M |
|---------------------------|------|-------------|------|------|-------------|------|------|
| Mts TARARE et pl. NEULISE | | | | | | | |
| Tarare | 1867 | 1859 - 1863 | 24,8 | 23,1 | 1869 - 1878 | 19 | 22,5 |
| Fourneaux | 1869 | 1866 - 1875 | 23,4 | 20,4 | 1876 - 1900 | 18 | 18,8 |
| St-Just-la-Pendue | 1879 | 1874 - 1878 | 24,5 | 18,5 | 1879 - 1888 | 20 | 21 |
| Joux | 1884 | 1879 - 1883 | 26,5 | 24,2 | 1884 - 1893 | 22 | 22,5 |
| Panissières | 1881 | 1872 - 1881 | 25,5 | 19,3 | 1882 - 1891 | 19,2 | 19,5 |
| HAUT - BEAUJOLAIS | | | | | | | |
| St Appolinaire | 1898 | 1889 - 1898 | 27,4 | 21,2 | 1899 - 1908 | 20 | 22 |
| Chênelette | 1901 | 1889 - 1898 | 25,8 | 21,8 | 1904 - 1913 | 20,5 | 21 |
| Ranchal | 1901 | 1889 - 1898 | 27,4 | 19,7 | 1899 - 1908 | 20 | 22,4 |
| Thizy | 1899 | 1894 - 1898 | 26,8 | 20,2 | 1899 - 1908 | 18,6 | 19 |
| COTE ROANNAISE | | | | | | | |
| St Alban-les-Eaux | 1906 | 1896 - 1906 | 24 | 20 | 1906 - 1911 | 19,5 | 20,5 |
| MONTS DE LA MADELEINE | | | | | | | |
| St Romain d'Urfé | 1911 | 1901 - 1911 | 23,6 | 21,7 | 1919 - 1939 | 16,8 | 20 |

I année du renversement

II dernière période de mouvement naturel positif

III première période de mouvement naturel négatif

Partout, le renversement du mouvement naturel suit de très près la crise économique, comme le montre le tableau 6. L'effondrement de la natalité suit de très près la crise de la mousseline en 1866 à Tarare, la concurrence victorieuse des toiles d'Armentières à Panissières, l'arrêt du dynamisme de la cotonne à Thizy, les difficultés de la vigne dans la Côte Roannaise. Les communes de la montagne résistent plus longtemps. Fourneaux et Saint-Just-la-Pendue, sur le plateau, conservent un bilan naturel positif dix ans après Tarare ; Joux et Saint-Appolinaire, en plein massif, près de 20 ou 30 ans plus tard. Ranchal, le maintient après Thizy. Une fécondité élevée s'est maintenue plus longtemps dans les régions pauvres, alors que dans le Brionnais, riche terre d'embouche, les familles de trois enfants et plus ont été très tôt peu nombreuses. En 1885, un tiers à la moitié, selon les communes, des ménages ayant des descendants n'ont qu'un enfant. Par rapport à 1851, il y a 50 % de familles à enfant unique de plus à Saint-Christophe et Colombier-en-Brionnais, un tiers de familles de deux enfants de plus à Saint-Christophe (38).

L'artisanat textile a longtemps maintenu les hommes à la terre, alors que les jeunes filles partaient dans les "usines-internats" des petits centres textiles (39). Ce n'est qu'après la guerre 1914-1918, que l'exode rural prend les allures d'une catastrophe. Entre 1914^{et} 1944, Gilbert Garrier a calculé un solde migratoire annuel négatif de 5 ‰ pour quatre villages de montagne du canton de Tarare et de 8,6 ‰ pour cinq autres des cantons de Lamure et de Monsols (40). Pour les Monts de la Madeleine, nous avons trouvé 4,5 ‰ pour Saint-Romain d'Urfé, de 1919 à 1939, et 15 ‰ à La Tuilière de 1926 à 1936. Jusqu'à la grande guerre au moins, les déplacements courts dominent : des hameaux au bourg, où se concentrent les usines, de la montagne vers le vignoble aussi bien en Beaujolais que des Monts de la Madeleine vers la Côte Roannaise, des campagnes vers la ville voisine, puis des petites villes-mêmes vers Roanne. Le recrutement des petits centres textiles a été local. En 1911, sur 66 % des habitants de Thizy, qui n'étaient pas nés dans la commune, 8,4 % seulement étaient originaires des départements non limitrophes et la plupart venaient des communes voisines (41). Après la guerre, les départs sont plus nombreux sur Paris et Lyon, avec ou sans étape-relais, dans les villes de la région. Mais en consultant les cartes d'alimentation délivrées de 1941 à 1945, qui concernent tous les natifs de la commune, quelle que soit leur résidence, Gilbert

Garrier a trouvé que, dans les Monts de Tarare et du Beaujolais, les départs sur l'agglomération lyonnaise concernent moins du tiers des habitants établis au delà d'un rayon de dix kilomètres autour de leur village (42).

L'exode rural accélère la chute de la natalité. Elle est due davantage à la sous-nuptialité, liée au départ préférentiel des jeunes filles des campagnes, des jeunes hommes de la ville, et à celui des jeunes ménages, qu'à la diminution du nombre moyen d'enfants par famille, qui est inférieur à deux après 1911. Entre les deux guerres, le taux de natalité tombe à 15-16 ‰ dans les villages du Rhône et à 14 ‰ à Tarare. Le taux de fécondité tombe à 60 ‰. Au contraire, le taux de mortalité demeure supérieur à celui d'avant la crise, qui était pourtant très élevé. Entre 1929 et 1938, il est de 20,5 ‰ à Saint-Appolinaire, 21 ‰ à Saint-Just-la-Pendue, 21,2 ‰ à Ranchal dans les Monts du Beaujolais, 25 ‰ à Saint-Alban sur la Côte Roannaise et 20 ‰ à Saint Romain d'Urfé dans les Monts de la Madeleine. Il est particulièrement élevé à Tarare : 24 ‰. Il est légèrement inférieur à la moyenne française (15,6 ‰) à Chênelette et Joux dans les Monts du Beaujolais et à la Tuilière, dans les Monts de la Madeleine (43).

Jusqu'à la guerre de 1914, la forte mortalité est due à l'insuffisance de l'hygiène et de l'encadrement médical, surtout en montagne. En 1896, il n'y avait qu'un seul médecin pour le canton de Monsols et deux pour celui de Lamure. Le médecin le plus proche est à plus de vingt kilomètres de certains malades de la montagne beaujolaise. Un ménage sur dix est encore rompu par le décès de l'épouse au premier ou au deuxième accouchement. La mortalité infantile reste de 20,8 % à Ranchal, entre 1880 et 1895 (44). Dans les villes textiles, la surmortalité est liée aux mauvaises conditions de logement en taudis et en "casernes", qui favorisent la tuberculose et l'alcoolisme, et à l'insuffisance des soins aux jeunes enfants. Encore en 1926, le docteur Lhéritier note qu'à Cours, "12 % des décès sont dus à la tuberculose" et que "les jeunes mamans, obligées de travailler en usine, ne peuvent allaiter leur bébé et les confient à des nourrices, qui donnent le biberon de lait mal bouilli, quand elles ne les gavent pas de bouillies mal préparées, incompatibles avec un estomac et un intestin de quelques mois" (45). Après la guerre de 1914, il y a davantage de médecins

et les rudiments d'hygiène appris à l'école primaire commencent à être appliqués. Mais la mortalité reste forte, à cause du vieillissement de la population, accentué par le retour des retraités. La pyramide des âges à base large d'avant la crise est remplacée par un rectangle qui s'élargit vers le haut.

- Le sursis lié à la crise économique et à la longue période de pénurie due à la guerre (1936-1954).

Entre 1936 et 1954, la diminution de population des campagnes est deux fois moins rapide qu'entre 1921 et 1936 (0,5 au lieu de 1 % de moyenne annuelle) et les petites villes, qui ont connu leur minimum absolu en 1946, retrouvent ou dépassent en 1954 leur niveau de 1936.

En fait, il faut distinguer les années qui vont de la crise économique mondiale à la fin de la guerre et celles qui vont de la Libération à l'achèvement de la reconstruction en 1954-1955. Entre 1936 et 1946, la paralysie de l'industrie et des services autant que les difficultés de ravitaillement profitent aux campagnes agricoles. La perte annuelle de population s'y tient entre 0,45 % pour le canton de Saint-Just-en-Chevalet et 0,7 % pour les cantons de montagne du Mayet-de-Montagne et de Monsols. Ce déclin modéré s'explique par des retours au village et le ralentissement de l'exode, qui favorise le phénomène général de reprise de la natalité. Dans quatre des cinq communes rurales des Monts du Beaujolais et des Monts de Tarare étudiées par Gilbert GARRIER, le mouvement naturel redevient positif à partir de 1944. Le taux de natalité se retrouve à 17,4 % à RANCHAL, 18,6 % à CHENELETTE, 18,8 % à JOUX, entre 1944 et 1948. Ce sursis des campagnes agricoles sera de courte durée. L'exode reprend dès la fin de la guerre. Le solde naturel redevient négatif dès 1948 à Ranchal et dès 1952 à Chênelette et Joux(43). La diminution de population atteint à nouveau 1 % par an, dans l'ouest du plateau de NEULISE et les cantons du MAYET-DE-MONTAGNE et de MONSOLS, entre 1954 et 1962.

L'évolution est inverse dans les zones textiles. Pendant la guerre, l'industrie souffre de la difficulté de s'approvisionner en matières premières. Toutes les petites villes voient leur population diminuer entre 1936 et 1946 : modérément à Tarare et Charlieu qui perdent 2 %, de plus de 10 % à Thizy et à Cours. Quant aux campagnes manufacturières, elles perdent entre 9 et 10 % dans les cantons de Saint-Symphorien-de-Lay (moins Régny), Néronde et Belmont et jusqu'à 15 % dans les cantons de Tarare et de Thizy. L'exode continue ou s'accélère, ce qui explique le retard de la reprise de la natalité : à Saint-Just-la-Pendue, le taux ne dépasse pas 15 % entre 1944 et 1958 et le mouvement naturel n'est à nouveau positif qu'après 1958. Au contraire, l'après-guerre est une période prospère, tant que les stocks ne sont pas reconstitués, c'est-à-dire jusqu'en 1955. Tout se vend sans considération de productivité ni de prix de revient. Les usines tournent à plein et de nouveaux tisseurs à domicile s'établissent. La population des campagnes se stabilise entre 1946 et 1954 : ses variations sont comprises entre + 1 % pour le canton de Saint-Symphorien (moins Régny) et - 2 % pour celui de Belmont. Toutes les petites villes amorcent leur remontée. Charlieu-Pouilly et surtout Tarare-Pontcharra, qui augmente de 9 %, dépassent leur population de 1936. Panissières, Amplepuis, Thizy, Cours et Chauffailles, en dépit de gains de 3 à 5 %, ne la retrouvent pas : il s'en faut de 10 % pour Thizy. La croissance de Régny est exceptionnelle : le choix de l'usine JALLA par Boussac, pour en faire l'unité de tissus+ éponge du groupe, la fait passer de 1526 habitants en 1936 à 2504 en 1954. Villes et villages sont à nouveau des pôles d'attraction de main-d'oeuvre et les naissances dépassent les décès. Pourtant le taux de mortalité à cause de l'âge moyen élevé des tisseurs est resté longtemps très élevé. Entre 1949 et 1953, il est de 17 % à Saint-Just-la-Pendue et de près de 19 % à Tarare, soit 4 et 6 points de plus que le taux national.

- Une évolution contrastée depuis 1954 : zones de croissance et zones d'abandon.

En 1954, les caractères démographiques des campagnes agricoles et zones textiles restent marqués par un long passé indifférencié d'exode.

TABLEAU 6 bis REPARTITION DE LA POPULATION ENTRE ZONES DE CROISSANCE ET DE DECLIN DE 1954 A 1968

A - en valeur absolue

| | 1954 - 1962 | | | 1962 - 1968 | | |
|---|-------------|--------|--------|-------------|--------|--------|
| | (a) | 1954 | 1962 | (a) | 1962 | 1968 |
| Zone de Roanne | 21 | 77.594 | 87.054 | 22 | 87.338 | 92.919 |
| Autres zones de croissance | 42 | 72.381 | 78.064 | 59 | 86.648 | 88.796 |
| . zones à prépond ^{ce} textile | | | | 26 | 56.935 | 56.815 |
| . nouvelles zones | | | | 33 | 29.713 | 31.981 |
| Zones d'abandon | 180 | 96.690 | 86.190 | 162 | 77.320 | 71.739 |

(a) nombre de communes

B - en valeur relative

| | en % et par an | | % de la population totale | |
|---|----------------|-------------|---------------------------|------|
| | 1954 - 1962 | 1962 - 1968 | 1954 | 1968 |
| Zone de Roanne | + 1,75 | + 1,1 | 31,5 | 36,8 |
| Autres zones de croissance | + 0,95 | + 0,4 | 29,3 | 35 |
| . zones à prépond ^{ce} textile (a) | | + 8 | 21,8 | 22,4 |
| . nouvelles zones | | + 1,25 | 7,5 | 12,6 |
| Zones d'abandon | - 1,3 | - 1,4 | 39,2 | 28,2 |

(a) on a compris CHAUFFAILLES seulement en 1954.

Les soubresauts de la conjoncture depuis 1936, en facilitant la reprise de la natalité, les ont à peine modifiés. A partir de 1955, la confrontation à l'économie moderne, même feutrée jusqu'à la crise de 1965, va modifier l'atonie de l'abandon "rural", qui touchait à la fois campagnes et petites villes. Roanne ne va plus être le seul centre de croissance et de nouveaux pôles de développement vont se différencier des campagnes agricoles et des zones textiles restées traditionnelles, qui continuent à se dépeupler.

La distinction entre population urbaine et population rurale fondée sur le critère des 2 000 habitants agglomérés, même corrigée en 1968, par la définition d'unités urbaines incluant des communes rurales (46) est insuffisante pour rendre compte de l'évolution. Sur ces bases, on constate une diminution régulière de 0,45 % par an de la population rurale entre 1954 et 1968 et une augmentation de 0,40 % pour les petites villes. En fait, si on rassemble sous la notion de zones de croissance toutes les communes dont la population a augmenté entre les recensements, on constate l'essor et le rayonnement des pôles de développement indépendants de Roanne, la stagnation des petites villes textiles à partir de 1962 et l'ampleur du dépeuplement des zones d'abandon, comme l'indique le tableau 6 *lis*.

* Les pôles de développement indépendants de Roanne (voir tableau 7).

Ils réunissent actuellement plus du tiers de la population, presque autant que "le grand Roanne". Leur essor tient aux industries nouvelles et rénovées, ainsi qu'à la multiplication des services. Les deux facteurs interfèrent : l'industrie précède ou relaye la croissance du secteur tertiaire.

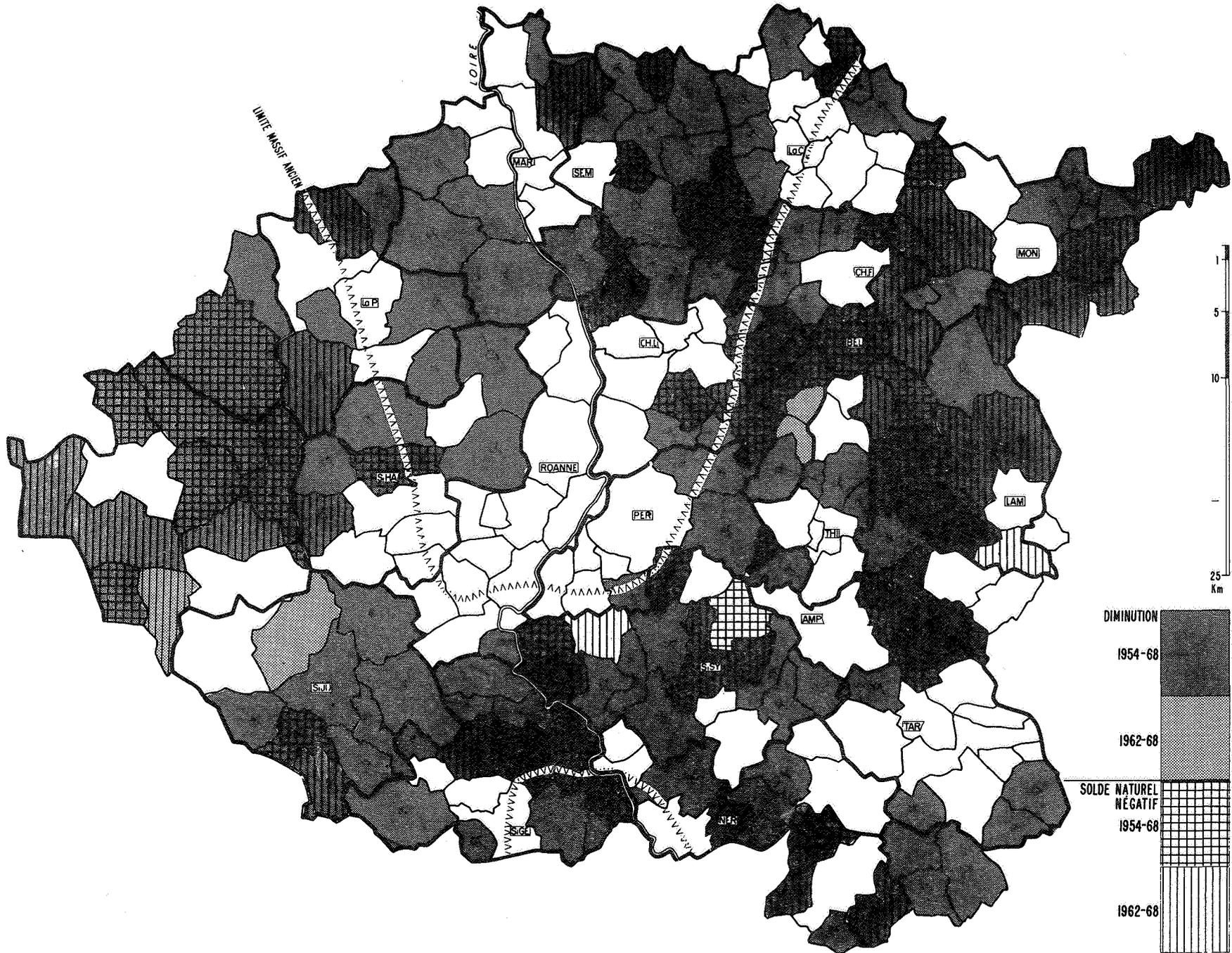
TABLEAU 7

LES ZONES DE CROISSANCE DE 1954 A 1968 (a)

| | 1954 - 1962 | | | | | 1962 - 1968 | | | | |
|--|---------------------------------|-------------|--------|--------------|----------|---------------------------------|-------------|--------|--------------|----------|
| | Nombre C ^{nes} - | Pop. légale | | Augmentation | | Nombre C ^{nes} - | Pop. légale | | Augmentation | |
| | | 1962 | 1968 | absolue | relative | | 1962 | 1968 | absolue | relative |
| Zone de Roanne | 21 | 77.594 | 87.054 | + 9.540 | + 12 % | 22 | 87.388 | 92.919 | + 5.563 | + 6,4 % |
| Zones à prépond ^{ce} textile | | | | | | | | | | |
| Tarare | 3 | 12.942 | 14.207 | + 1.265 | + 9,7 % | 7 | 15.764 | 16.077 | + 317 | + 2,2 % |
| S ^t Just-la-P., Violay | 3 | 3.301 | 3.384 | + 83 | + 2,5 | 3 | 3.373 | 3.471 | + 98 | + 2,8 |
| Charlieu | 4 | 9.008 | 9.665 | + 657 | + 7,3 | 5 | 10.979 | 11.224 | + 245 | + 2,2 |
| Thizy | 3 | 7.422 | 7.997 | + 575 | + 7,8 | 3 | 8.029 | 7.977 | - 52 | - 0,6 |
| Cours | 4 | 6.907 | 7.445 | + 538 | + 7,8 | 4 | 7.471 | 6.934 | - 537 | - 7,1 |
| Amplepuis | 2 | 6.233 | 6.400 | + 167 | + 2,8 | 2 | 6.521 | 6.513 | - 16 | - 0,2 |
| Panissières | 2 | 4.580 | 4.700 | + 120 | + 2,5 | 2 | 4.791 | 4.621 | - 170 | - 3,5 |
| Zones nouvelles | | | | | | | | | | |
| La Clayette | 8 | 4.154 | 4.593 | + 439 | + 10,5 | 7 | 4.664 | 5.291 | + 627 | + 11,8 |
| Chauffailles | 1 | 3.625 | 4.018 | + 397 | + 11 | 1 | 4.083 | 4.574 | + 491 | + 12,3 |
| Marcigny | 2 | 2.494 | 2.576 | + 78 | + 3 | 5 | 3.780 | 4.036 | + 256 | + 6,7 |
| St Just-Ch ^t , St P. Laprugne | 3 | 3.023 | 4.163 | + 1 140 | + 38 | 3 | 4.237 | 4.484 | + 247 | + 8,5 |
| Néronde, Balbigny | - | - | - | - | - | 4 | 3.461 | 3.897 | + 436 | + 12,5 |
| St Martin d'Estreaux | - | - | - | - | - | 2 | 2.386 | 2.451 | + 65 | + 2,8 |
| St Germain-Laval | 1 | 1.488 | 1.575 | + 87 | + 6 | 3 | 2.149 | 2.302 | + 153 | + 6,5 |
| Monsols | 3 | 1.481 | 1.545 | + 64 | + 4,5 | 4 | 2.045 | 2.134 | + 89 | + 4,2 |
| Lamure | 1 | 993 | 1.198 | + 205 | + 20,7 | 4 | 2.895 | 2.808 | - 87 | - 3 |
| Le Mayet-de-Montagne | 1 | 2.072 | 2.187 | + 115 | + 5,5 | 1 | 2.244 | 2.252 | + 8 | - 0,3 |

(a) Pour la délimitation des zones, voir figure 23 A

Fig. 21 B évolution de la population depuis 1954 : les ZONES D'ABANDON



La concentration du commerce permise par l'automobile favorise les petites villes textiles et entraîne le réveil des bourgs-marchés endormis, en particulier des chefs-lieux de canton suffisamment éloignés de Roanne : Le Mayet-de-Montagne, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Germain-Laval, Balbigny mieux placée que Néronde, Lamure, Monsols et Marcigny. Les magasins spécialisés de quincaillerie, d'électro-ménager, de produits du sol, les garages et ateliers de machines agricoles, les agences bancaires s'ouvrent ou se développent, ce qui anime les magasins d'alimentation et de vêtements qui se sont modernisés, au détriment de la boutique polyvalente des villages. La généralisation de l'enseignement secondaire et technique est un élément essentiel de renouveau. Sans la présence du collège départemental du bâtiment et du collège technique mixte, avec leurs 381 internes et la centaine d'emplois d'enseignants et de personnel de service ainsi créés, la population légale (47) de Thizy ne se serait pas maintenue. Que serait NERONDE sans le collège départemental du bâtiment ? Les internes forment 243 des 864 habitants et les emplois qu'il a amenés expliquent l'augmentation de 55 habitants entre 1962 et 1968, alors qu'elle avait diminué de 85 entre 1954 et 1962. A Saint-Just-en-Chevalet (2 189 habitants), on compte 400 élèves, dont 100 internes dans le C.E.G. ouvert en 1965 et 170, tous internes, dans le collège privé implanté de longue date. C'est à ses écoles que Lamure a dû son essor entre 1954 et 1962.

Mais c'est l'industrie qui fait les fortes croissances. Mis à part la mise en exploitation du gisement d'uranium de Saint-Priest-Laprugne et de rares cas de décentralisation, son développement résulte d'initiatives locales. Entre 1954 et 1962, le rôle du textile est toujours déterminant. Le voile assure la rapide remontée de Tarare et suspend le dépeuplement autour de Saint-Just-la-Pendue. Après 1962, c'est le tour des industries spontanées, avec en tête la métallurgie. La réussite de POTAIN est le moteur de l'expansion de La Clayette et, par ses filiales ou établissements de sous-traitance, elle assure la relance de Charlieu et de Marcigny. L'essor de Chauffailles est lié à celui des entreprises de métallurgie et d'indémaillable. L'industrie spontanée relaye le secteur

tertiaire, seule à Monsols, avec l'abattoir de volailles, et à Saint-Martin d'Estreaux, avec la bonneterie et la fabrique d'aliments du bétail, ou renforcée par la décentralisation d'affaires métallurgiques à Balbigny et Saint-Germain-Laval.

La croissance des petites villes textiles est lente : elle est en moyenne de 0,3 % par an entre 1946 et 1962 pour la population municipale, à l'exception de Tarare qui approche 1 %. Le bilan migratoire cesse d'être négatif. L'installation de jeunes ménages permet un solde naturel à nouveau positif, mais faible et guère supérieur à celui des campagnes manufacturières voisines. C'est que l'on part de collectivités vieilles. A Thizy, on compte en 1962 16 % de personnes âgées de plus de 65 ans. 1962 marque l'arrêt de la remontée, à cause du bilan migratoire qui redevient négatif (de - 0,4 % par an entre 1962 et 1968 à Thizy et Tarare, à - 1,3 % à Cours) et de la diminution des naissances. Le recul aurait été plus sévère sans l'installation dans les logements sans confort abandonnés par les français, d'étrangers qui occupent des emplois de manoeuvres dans le bâtiment, les usines de transformation et même les tissages. Le fait, particulièrement net à Thizy, explique que le taux de natalité soit passé de 18,1 à 18,6 ‰ pour les trois communes de l'unité urbaine.

En regard, les centres d'industrie nouvelle, dont La Clayette est le plus bel exemple, apparaissent comme des villes-champignons. L'augmentation, qui est de plus de 2 % par an est due autant au solde migratoire qu'au fort excédent naturel. Celui-ci traduit la forte proportion de jeunes parmi les actifs et le maintien d'une fécondité élevée parmi les nouveaux-venus des campagnes proches (voir tableau 8).

Entre 1962 et 1968, se généralise l'étalement de la ville-centre saturée, déjà constaté à La Clayette entre 1954 et 1962. L'exemple de Tarare est frappant : la ville ne gagne que 126 habitants et le reste de la croissance, soit 200 habitants, est réparti sur six communes. En dehors de l'agglomération de Roanne, le nombre de communes périphériques dont la population^a a augmenté passe de 16 à 31. Elles sont elles-mêmes entourées

d'une auréole, où le dépeuplement est ralenti, car elles tendent à fixer les migrants quotidiens.

L'évolution du canton de Saint-Germain-Laval est révélatrice à cet égard. Pour un solde migratoire maintenu à - 0,7 %, sept communes voient améliorer le leur de 1962 à 1968. A l'exception du chef-lieu, c'était celles qui avaient le déficit le plus accentué de 1954 à 1962, à cause de la proximité des pôles attractifs : Roanne, pour Bully au nord du canton, où il est tombé de 1,7 à 0,8 ; Saint-Germain-Laval pour Saint-Julien d'Oddes et Grézolles, où il est devenu positif, et Nollieux où il est réduit de moitié ; Saint-Germain-Laval et Balbigny, pour les trois communes de la plaine du Forez, où de 1,3 à 2,1, il est passé de 0,6 à 1. Par contre, les communes du plateau de Saint-Martin-la-Sauveté et de la Côte, relativement protégées jusqu'alors par leur isolement, voient le déficit monter brusquement de 0,6 - 0,7^à entre 1,5 et 2,7.

* Les zones d'abandon

La campagne à l'écart des pôles de développement souffre à nouveau d'un dépeuplement accéléré. Le taux annuel de diminution se situe autour de 1,5 % et on atteint 2 %, et même 3 % pour certaines communes, dans les parties élevées au relief disséqué, comme le centre des Monts de la Madeleine, leur retombée sur le seuil de Neulise et les hautes vallées des Monts du Beaujolais (48). Après 1954, la crise démographique limitée aux campagnes agricoles gagne à nouveau et de plus en plus gravement les campagnes manufacturières qui ne parviennent pas à s'adapter, celles de la cotonne, de la soie et du voile ^{pour} Afrique du Nord. Après les cantons montagneux du Mayet et déjà d'Amplepuis, le canton agricole de Semur-en-Brionnais avait été le plus touché entre 1954 et 1962, avec une perte de 1,1 %. Entre 1962 et 1968, avec le même taux annuel, il se trouve précédé par les cantons textiles d'Amplepuis (- 1,8 %), de Belmont (- 1,5), Chauffailles (- 1,4) et Lamure (- 1,2).

Fig. 23 A évolution de la population depuis 1954 : les ZONES DE CROISSANCE

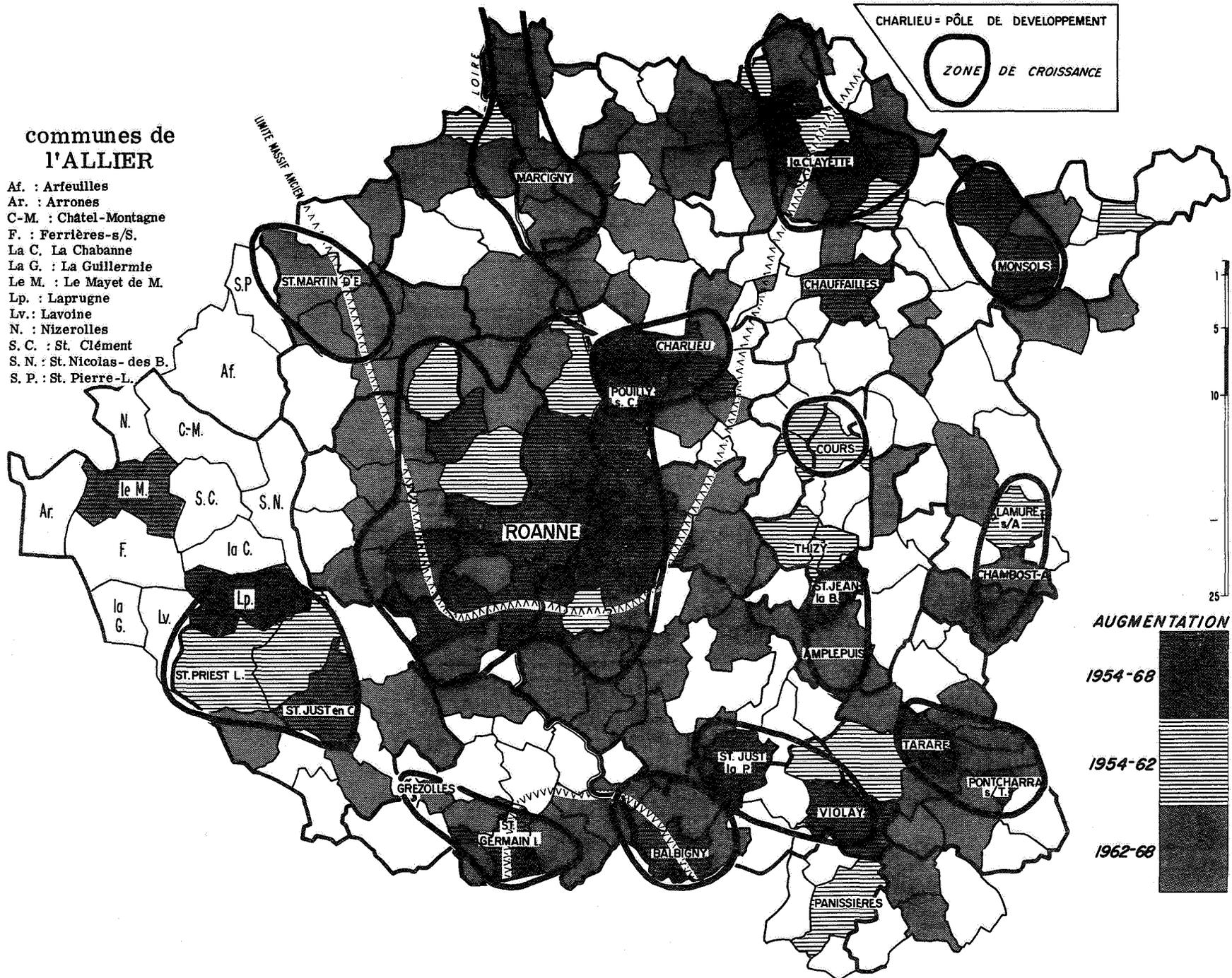


TABLEAU 8

EVOLUTION COMPAREE DU MOUVEMENT NATUREL DANS QUELQUES
TYPES D'AGGLOMERATION

| | Types | 1954 - 1962 | | | 1962 - 1968 | | |
|--|-------|-------------|---------|----------|-------------|---------|----------|
| | | N | M | A | N | M | A |
| C ^{nes} rur. arrond. ^t Roanne entre 100 et 199 hab. | I | 17,5 %. | 13,9 %. | + 3,6 %. | 13,1 %. | 14,2 %. | - 1,1 %. |
| COURS | II | 18,6 | 13,7 | + 4,9 | 16,3 | 12,9 | + 3,4 |
| CHAUFFAILLES | III | 17,6 | 14,6 | + 3 | 19,5 | 12,1 | + 7,4 |
| La CLAYETTE | IV | 20,5 | 12,9 | + 7,6 | 23,1 | 9,8 | +12,3 |
| Unité Urbaine de Roanne | | 16,1 | 12 | + 4,1 | 17,3 | 11,5 | + 5,8 |

Type I - Zone rurale d'abandon

Type II - Petite ville à prépondérance textile

Type III - Petite ville textile en forte reconversion

Type IV - Petite ville d'industrie spontanée

Le dépeuplement est dû à l'exode rural. De 1954 à 1962, le déficit naturel n'existe que dans trois cantons, et encore pour des valeurs absolues négligeables : 16 habitants pour le canton d'Amplepuis, 25 pour celui de Semur. De 1962 à 1968, il s'est étendu à sept cantons, mais là où il est le plus sensible (1,8 % par an dans celui de Belmont), la perte est près de quatre fois plus faible (101 contre 386) que celle entraînée par le déficit migratoire. Entre 1954 et 1962, on trouve des taux-records de 2 % par an au centre des Monts-de-la-Madeleine, en dehors de la zone minière de Saint-Priest-Laprugne. Ailleurs, on trouve un taux voisin de 1 % aussi bien dans les cantons agricoles (Semur, Marcigny, La Pacaudière, Perreux, Saint-Germain-Laval) que manufacturiers (Belmont, Saint-Symphorien-de-Lay et Néronde). Entre 1962 et 1968, le solde migratoire est devenu positif dans le canton de Roanne, nul dans ceux de Perreux, Saint-Haon-Le-Châtel, Charlieu et Néronde. Au contraire le déficit migratoire s'est accentué dans les zones d'abandon qui se resserrent : il atteint 1,6 % dans le canton d'Amplepuis, entre 1,4 et 1,1 dans les autres cantons manufacturiers de Chauffailles, Belmont, Thizy et Tarare, 1,3 % dans le canton de Semur(43).

En 1962, les effets de la reprise de la natalité et du ralentissement de l'exode rural dont avaient bénéficié tour à tour campagnes agricoles et manufacturières jusqu'en 1954, persistent encore. Le vieillissement de la population est certes accusé, mais il y a proportionnellement plus de jeunes de moins de vingt ans et moins de personnes âgées de plus de 65 ans, que dans les communes françaises de moins de 1 000 habitants, où ils seront 32,5 et 16,7 % en 1968. On compte en effet plus du tiers de moins de 20 ans et moins de 15 % de plus de 65 ans dans les Monts de Tarare, la vallée de l'Azergues, la plaine et la côte roannaises. On trouve même plus de 36 % de jeunes dans le canton de Monsols et le sud-est des Monts de la Madeleine, de Saint-Martin-la-Sauveté à Saint-Just-en-Chevalet, grâce ici à la présence d'enfants de l'assistance publique. La situation est déjà préoccupante dans les campagnes textiles autour de Panissières, Saint-Just-la-Pendue et Cours : il n'y a plus qu'entre 30 et 32 % de jeunes, mais le pourcentage de

personnes âgées n'est pas excessif (entre 14 et 15 %). Au contraire, elle apparaît fortement compromise avec moins de 30 % de jeunes et plus de 16 % de personnes âgées, et jusqu'à 20 et 25 % dans certaines communes, dans les campagnes manufacturières autour de Chauffailles, Charlieu, Belmont et Lamure, dans le centre des Monts de la Madeleine, le long des gorges de la Loire, dans la chaîne des Mollières, le Brionnais et la partie de Sologne Bourbonnaise (voir figure 27). A l'exception de cette dernière, c'est là que se localisent les 56 communes, dont le solde naturel est négatif entre 1954 et 1962, sur les 180 communes en déclin, ce qui ne fait encore qu'une sur trois. Nous avons vu que le déficit naturel ne représente pas grand chose en valeur absolue. Mis à part le canton du Mayet, le solde naturel oscille entre - 0,1 et + 0,1 % par an dans les sept cantons d'Amplepuis, Semur, Belmont, Chauffailles, Charlieu, Saint-Symphorien-de-Lay et Lamure, qui sont les plus touchés. Le vieillissement explique que le taux de mortalité soit élevé : 14,5 % dans l'arrondissement de Roanne (48) au lieu de 11,1 % en France. Il atteint 17,3 % dans le canton de Chauffailles, 16,9 dans celui de Semur et entre 15,8 et 15,3 dans ceux de Belmont, Charlieu, La Pacaudière, Saint-Germain-Laval, Saint-Symphorien-de-Lay et La Clayette. Au contraire, grâce à un taux de fécondité voisin de la moyenne française, l'écart du taux de natalité de l'arrondissement de Roanne et du taux national est faible : 17,1 % au lieu de 18,5. On trouve même 18,3 % dans le canton de La Pacaudière, 17,4 et 17,7 dans ceux de Monsols et de Chauffailles. On ne peut pas mettre en relation ces taux élevés avec la pratique religieuse, car les deux premiers cantons font exceptionnellement figure de pays de mission dans une région où elle est très forte.

Dix ans d'exode rural dans les campagnes manufacturières, vingt ans dans les campagnes agricoles ont eu raison de ce sursaut de vitalité. Pour la période 1962-1968, 68 communes présentent un solde naturel négatif. Comme pour 23 communes situées dans le voisinage des pôles de développement, en particulier autour de Roanne et de La Clayette, le solde naturel est redevenu positif, il y a eu renversement de tendance pour 30 autres, situées dans les zones textiles en crise et les campagnes

agricoles particulièrement vieilles du plateau de Neulise, des Monts de la Madeleine et du Haut-Beaujolais. Plus de la moitié des cantons ont maintenant un taux d'accroissement naturel négatif ou nul : tous les cantons du Rhône, ceux de Semur, Chauffailles, Belmont et Le Mayet-de-Montagne. Dans le canton de Lamure, homogène dans l'abandon, la détérioration du solde naturel passé de + 0,9 à - 1,7 % est moins due à l'augmentation du taux de mortalité de 14,4 à 14,7 % qu'à l'effondrement du taux de natalité de 15,3 à 13 %. Le fait est général. Dans le canton de Monsols, il est passé de 17,4 à 13,1. Dans douze communes contiguës en déclin, des cantons de Belmont, Charlieu, Chauffailles et Monsols le taux de natalité était supérieur à 15 % et le solde naturel positif dans 8 d'entre elles, entre 1954 et 1962. Le solde naturel est partout négatif entre 1962 et 1968 ; le taux de natalité est inférieur à 10 % dans trois communes et compris entre 11,4 et 14,2 dans les neuf autres. La situation paraît irréversible. Peuplées de vieillards et d'adultes âgés, dont beaucoup de célibataires, les zones d'abandon ne pourront alimenter que des courants de migration de plus en plus ténus.

La diminution de population entrave le dynamisme économique. En montagne, on cotoye le minimum en-dessous duquel les équipements collectifs deviennent difficilement rentables. Dans les Monts de la Madeleine, en dehors de la zone minière et des chefs-lieux de canton, la densité est descendue à 17 habitants au km² dans le canton du Mayet-de-Montagne et à 24 dans celui de Saint-Just-en-Chevalet, où elle était de 30 en 1936. On retrouve les mêmes valeurs pour le canton de Monsols, dans le Haut-Beaujolais. Les plaines d'élevage charolais ne sont guère plus favorisées : la densité est tombée de 33,5 et de 38 dans les cantons de La Pacaudière et de Semur-en-Brionnais à 28,5. Certes les campagnes manufacturières restent plus peuplées, avec 60 habitants au km² dans le canton de Belmont et 62 dans celui d'Amplepuis, mais les densités étaient de 78 et 85 en 1936 et encore de 68 et 70 en 1962. Il devient difficile de recruter de la main-d'oeuvre jeune. C'est pratiquement impossible dans le canton de Lamure où la densité n'est plus que de 36,5. Deux usines parfaitement rentables sur les plans technique et commercial ont dû fermer pour cette raison : une teinturerie à Lamure en

1968, une confection d'articles de sports à Grandris, en 1973, qui a été transférée à Orange, A cela s'ajoutent les conséquences sur les comportements. Il faut beaucoup de force de caractère aux jeunes ménages pour construire leur avenir sur place comme agriculteurs ou à la tête d'une petite entreprise. Les initiatives sont difficiles à prendre et à maintenir dans ces communautés étiolées, où le dépeuplement est ressenti comme un échec, quand on est entouré de vieillards nostalgiques du passé, attachés à la tradition et qui conseillent la prudence, et de célibataires souvent sans ambitions ni responsabilités, qui deviennent vite réfractaires à toute nouveauté (49).

c) Roanne, ville de terroir et ville-relais

Roanne apparaît aujourd'hui comme une imposante ville moyenne. Son agglomération rassemble en fait plus de 90 000 habitants, ce qui en fait une tête quelque peu disproportionnée par rapport à sa zone d'influence, qui en a 220 000. Son poids n'a cessé de grandir : de 7 % de la population de l'ensemble étudié en 1866, elle en compte 15 % en 1911, 22 % en 1936, 37 % en 1968. Son développement est lié au dépeuplement du reste de la région. On peut dire qu'elle l'a accentué de deux façons : par son déficit chronique de naissances de 1901 à 1946, par son attraction insuffisante pour maintenir un solde migratoire global positif. Depuis la Libération, Roanne n'est plus l'unique pôle de croissance et l'hémorragie s'est atténuée. Mais elle continue à grossir par déplacement d'une population en léger déclin, sans parvenir à retenir durablement les plus jeunes et les mieux formés des siens.

- un mouvement naturel déficient

Jusqu'au boom du tissage mécanique qui, entre 1871 et 1890, a transformé Roanne en ville-champignon, au même titre que Roubaix ou Le Creusot, l'excédent des naissances sur les décès suffisait à alimenter une croissance modérée, qui la porte à 20 000 habitants en 1871. Depuis lors, on peut évaluer que les 47 000 âmes gagnées par l'agglomération l'ont été par excédent migratoire, le solde naturel se révélant nul. (voir tableau 9).

TABLEAU 9

PART RESPECTIVE DES MOUVEMENTS NATUREL ET MIGRATOIRE DANS L'EVOLUTION
DE LA POPULATION ROANNAISE (50)

| Circonscription considérée (51) | Périodes | Variation de la pop. | | Mouvement naturel | | Mouvement migrat. | |
|------------------------------------|-----------|----------------------|-------------|-------------------|----------|-------------------|----------|
| | | absolue | en % par an | absolu | % par an | absolu | % par an |
| Commune | 1872-1901 | + 14 864 | + 2,5 | + 2 854 | + 0,5 | + 12 010 | + 2 |
| " | 1901-1946 | + 9 617 | + 0,8 | - 6 178 | - 0,5 | + 15 798 | + 1,3 |
| Agglomération | 1901-1954 | + 20 300 | + 0,9 | | | + 28 000? | |
| Unité urbaine | 1954-1968 | + 11 600 | + 1,2 | + 4 800 | + 0,45 | + 6 400 | + 0,75 |

De 1872 à 1901, période d'installation massive de jeunes ruraux, le solde naturel a été positif. Le taux de natalité d'abord très élevé, comme on peut l'attendre d'une population où les adultes de moins de 40 ans sont nombreux, s'abaisse rapidement pour être dès 1890 inférieur au taux national. Par contre, le taux de mortalité, longtemps exceptionnellement fort, descend à 18 ‰ entre 1896 et 1900, sous l'effet du rajeunissement, mais aussi de la réduction de la mortalité infantile passée de plus de 20 ‰ en 1886 à 11,4 ‰ en 1905.

TABLEAU 10

COMPARAISON DU MOUVEMENT NATUREL A ROANNE ET EN FRANCE

| Périodes | Roanne | | | Différence avec les taux français | | |
|--------------|--------|------|-------|-----------------------------------|---------|---------|
| | N | M | A | N | M | A |
| 1872-1875 | 30 ‰ | 29 ‰ | + 1 ‰ | + 4 ‰ | + 5,3 ‰ | - 1,3 ‰ |
| 1876-1880 | 29,2 | 24,7 | + 4,5 | + 4,7 | + 2,1 | + 2,6 |
| 1896-1900 | 20 | 18 | + 2 | - 2,8 | - 3 | + 0,2 |
| 1906-1910 | 16,6 | 20 | - 3,4 | - 3,4 | + 0,5 | - 3,9 |
| 1921-1925 | 17,9 | 20,9 | - 3 | - 1,6 | + 3,7 | - 5,3 |
| 1931-1935 | 18,7 | 20 | - 1,3 | + 3 | + 4,2 | - 1,2 |
| 1954-1962(a) | 16,1 | 11,9 | + 4,2 | - 2,4 | + 0,3 | - 2,7 |
| 1962-1968(a) | 17,5 | 11,5 | + 6 | - 0,4 | + 0,6 | - 1 |

(a) naissances et décès domiciliés dans l'unité urbaine.

A partir de 1901, le mouvement naturel va évoluer lentement et prendre les caractères qu'il conserve aujourd'hui : faible fécondité et forte mortalité. Il sera négatif jusqu'à la reprise nationale de la natalité, à la Libération. Le faible taux de natalité correspond au fort taux d'activité féminine. L'épouse qui travaille a rarement plus de deux enfants, d'autant plus que l'équipement social est pratiquement inexistant, en dehors de deux crèches, l'une dans une bonneterie, l'autre pour le personnel de l'hôpital. La tradition veut que les enfants soient confiés

aux grands-parents ou à des "nourrices" qui les gardent chez elles. La part très importante de jeunes femmes dans la population fait que le taux de fécondité n'est que de 60 % ; il est inférieur d'un tiers au taux national, proche nous l'avons vu, de celui du reste de la région. Même en tenant compte au gonflement du nombre de décès enregistrés à l'état-civil par ceux de personnes non domiciliées, à l'hôpital et dans les hospices, le taux de mortalité a toujours été supérieur au taux national, bien que le pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans ne dépasse pas 12 % en 1962. Cela peut provenir de la forte population d'adultes âgés de 45 à 65 ans : on en compte 15 % seulement de moins que d'adultes de 25 à 45 ans, en dépit des classes creuses de la première guerre mondiale. Cela provient surtout d'une surmortalité due aux médiocres conditions d'existence, surmortalité qui s'atténue, mais subsiste néanmoins.

Depuis 1946, le solde naturel est redevenu positif, mais l'accroissement correspondant est moitié moindre (0,45 au lieu de 0,9 % par an entre 1954 et 1968) que celui observé dans les villes françaises de 50 à 100 000 habitants. Sans doute est-il plus favorable dans la périphérie, où les jeunes ménages sont plus nombreux. Le taux de natalité atteint 20,8 % et 18,9 % dans les communes rurales des cantons de Perreux et de Roanne, entre 1962 et 1968. Mais cela ne modifie pas fondamentalement les résultats d'ensemble.

- une croissance alimentée de l'extérieur

Avec un excédent migratoire voisin de 50 000 habitants depuis 1871, pour une population de 80 000 habitants, l'agglomération roannaise se classe, en valeur relative au moins, aux premiers rangs des foyers d'immigration. Un sondage portant sur 7 638 électeurs de Roanne en 1961 montre que 28,7 % d'entre eux seulement sont nés dans la commune et que 45 % sont nés dans sa zone d'influence. La proportion des autochtones augmente dans les électeurs de moins de 30 ans, donc nés à partir de la crise des années trente (52).

Jusque là, mis à part l'épisode de l'Arsenal, l'agglomération conserve la plupart des nouveaux venus et leur origine est étroitement locale. La zone de recrutement quasi exclusive comprend la plaine de Roanne, le Brionnais et la Sologne Bourbonnaise jusqu'à Lapalisse et au-delà ; les montagnes manufacturières de l'est de La Clayette jusqu'à Bussières ; le plateau de Neulise, au moins jusqu'au seuil ; les Monts de la Madeleine, la Montagne Bourbonnaise et même les Bois Noirs. La vague qui a amené un apport extraordinaire de travailleurs de toute la France et de l'étranger, lors de l'ouverture de l'Arsenal, n'a laissé que quelques éléments dans son reflux, dès la fin de la guerre.

Depuis 1930, la mobilité de la population se rapproche de la moyenne française. Entre 1962 et 1968, les changements de domicile concernent près de 30 % de la population métropolitaine. Arrivées et départs s'équilibrent. La région proche fournit encore 61,2 % des nouveaux venus, ce qui reste considérable, compte tenu de sa petitesse. Cependant, le recrutement à l'échelle du pays s'est étendu des fonctionnaires aux cadres moyens et supérieurs et aux ouvriers professionnels. Pour les catégories au niveau de formation moins poussé, il est plus rare et dépend de faits fortuits : un mariage ; un transfert d'usine à l'exemple des Aveyronnais d'Espalion qui forment le noyau primitif des usines BEKA au Coteau ; et aussi le recrutement pour les équipes sportives, qui a souvent fait boule de neige : c'est le cas avec les rugbymen du Sud-Ouest appelés autour de 1955, quand Roanne était champion de France de jeu à XIII.

L'excédent migratoire a diminué au point de ne pas dépasser 2 000 individus, soit un taux de 0,4 % par an, de 1962 à 1968. Encore n'est-il plus assuré pour l'essentiel par les mouvements de population métropolitaine : le sondage au quart de l'I.N.S.E.E. ne donne qu'un excédent de 764 arrivées sur les départs, sur 21 908 personnes qui auraient changé de domicile. En revanche, les étrangers qui étaient 1912 en 1962 sont 3 445 en 1968 et forment 4,5 au lieu de 2,6 % de la population totale ; il faut ajouter les algériens estimés à un millier (53).

L'accélération de leur implantation date de 1960. En 1870, on n'en compte que 125 ; en 1926, ils sont 955, en majorité des polonais, venus répondre au déficit de main-d'oeuvre. En 1960, ils sont 1 600, avec deux colonies d'égale importance, 700 pour chacune, les italiens et les espagnols. On trouve parmi ces derniers de nombreux réfugiés politiques venus entre 36 et 39, comme les juifs d'Europe Centrale. En 1968, il y a 1 150 espagnols, 1 050 italiens, plus de 700 portugais alors qu'ils n'étaient que 20 en 1960, 150 tunisiens et marocains et quelques turcs, dont le nombre a beaucoup augmenté depuis. Les étrangers assurent comme partout les emplois pénibles dans le bâtiment, les teintureries, les tanneries, les tuileries, où ils forment le quart de la main-d'oeuvre. La femme et les enfants suivent le chef de famille, quand il a trouvé un emploi stable. Le fort taux de natalité maintenu dans les colonies les plus récentes explique l'amélioration constatée dans le mouvement naturel de l'agglomération : les naissances étrangères, dont la moitié sont algériennes et portugaises, représentent 15 % des naissances domiciliées.

- des migrations à sens unique de la Région vers la ville-centre

L'apport régional demeure cependant le pilier de la croissance urbaine. Il a pris aujourd'hui des formes diversifiées et ne se limite plus à l'installation de ruraux dans l'agglomération. Ainsi se poursuit la dévitalisation qui semble irrémédiable des zones d'abandon, sans que soit arrêtée l'hémorragie à la fois quantitative et qualitative pour l'ensemble de la région.

* - des formes actuellement plus complexes

La diminution de la population rurale, qui ne vit pas dans la mouvance de la ville, est masquée aujourd'hui par l'étalement de la surface bâtie hors de l'agglomération et par l'augmentation des migrations pendulaires, qui sont passées de 4 000 à 4 500 entre 1962 et 1968. Aussi le recensement de 1968, qui laisse apparaître une atténuation de la

diminution de la population des communes rurales de l'arrondissement, avec un taux annuel de - 0,2 % pour la période 1962-1968, au lieu de - 0,4 % pour 1954-1962, et surtout une atténuation du déficit migratoire réduit à 0,4 % au lieu de 0,7 %, est-il trompeur. L'agglomération tend à englober la vingtaine de villages dont la population a augmenté depuis 1954 (voir figure^{29A)}. Le Grand Roanne, limité aux communes limitrophes à l'est et au sud, se soude au nord à l'unité urbaine de Charlieu et s'étale largement à l'ouest jusqu'à la Côte Roannaise entre Changy et Villemontais, qu'il franchit même pour déborder sur les Monts de la Madeleine à Arcon. Le noyau urbain connaît, de façon modeste certes, le phénomène de "city" : entre 1962 et 1968, malgré 4,5 % d'immeubles en plus, la commune de Roanne a connu un solde migratoire négatif de 320 habitants. Les constructions nouvelles s'établissent au fur et à mesure de la réalisation des travaux de voirie, en particulier d'adduction d'eau. En dehors de la périphérie, la Côte Roannaise, pittoresque et abritée des vents d'ouest, se révèle particulièrement attractive. De 1962 à 1968, on relève 36 résidences principales supplémentaires à Renaison, 30 à Saint-André d'Apchon, 23 à Saint-Alban-les-Eaux, distantes de 12 km du centre de Roanne et même 8 à Arcon, alors que l'on en compte 10 de moins à Briennon à 14 km au nord, une de plus à Neaux à 12 km à l'est et trois de plus à Montagny à 21 km sur la route de Thizy (54). Le mouvement s'accélère depuis 1968. Les recensements complémentaires demandés par les municipalités indiquent qu'au 1er janvier 73, Commelle-Vernay a gagné 339 habitants, soit 37 %, Saint-Vincent-de-Boisset 126, soit 30 %, Mably 1 355, soit 24,2 %, Lentigny 144, soit 16,6 %, et, sur la Côte, Saint-André d'Apchon 231, soit 19 %. A l'extension du Grand-Roanne, se superpose celle de la zone d'origine des travailleurs migrants comme le révèle la confrontation des cartes établies d'après des données de 1956 et de 1968 (55). En 1954, elle correspond au Grand Roanne de 1968. En 1968, elle déborde largement au-delà d'un rayon de vingt kilomètres. Des effectifs non négligeables proviennent des cantons de La Pacaudière, Néronde, Saint-Symphorien-de-Lay et Charlieu. Charlieu, qui l'était déjà en 1954, et Thizy apparaissent en partie au moins comme des communes-dortoirs.

- Un bilan quantitativement lourd.

Entre 1866 et 1968, l'agglomération de Roanne a gagné 50 000 habitants, alors que la population de sa zone de recrutement préférentielle s'est effondrée de 195 000 à 105 000. On constate donc pour la zone d'influence de Roanne (56) une perte absolue de 40 000 habitants, soit 17,5 % en un siècle, alors que la population française augmentait de 22,5 %.

L'on sait bien que l'exode rural, portant avant tout sur les jeunes a contribué à la dégradation du mouvement naturel. Roanne a dû y avoir recours, non seulement pour assurer sa croissance, mais pour maintenir son capital humain. Entre 1901 et 1946, 40 % de l'excédent migratoire, soit 12 500 personnes, ont servi à compenser le déficit du solde naturel. Pour la période actuelle, on peut calculer que l'écart entre les taux de fécondité et de mortalité de Roanne et ceux des villes françaises entre 50 et 100 000 habitants, représente un manque à gagner de 350 et 130, soit près de 500 personnes par an, plus de 12 000 depuis la Libération. L'augmentation de 15 000 habitants depuis 1946, dont 6 000 par accroissement naturel, aurait pu être obtenue sans l'apport de la région proche. Il s'est traduit pour les seules communes rurales de l'arrondissement de Roanne par une perte de 2 000 habitants entre 1954 et 1962 et de près de 3 000 dans les zones d'abandon entre 1962 et 1968.

Le déficit migratoire de la région proche ne se retrouve pas dans l'excédent migratoire de l'agglomération. Ce n'est pas d'hier que beaucoup d'habitants quittent la région directement ou après l'étape de Roanne. Le sondage de l'I.N.S.E.E. sur les migrations définitives dans l'agglomération entre 1962 et 1968 permet d'étudier de façon précise ce dernier type de mouvements (voir tableau 11).

TABLEAU 11

- Les migrations définitives au sein de la population métropolitaine dans l'agglomération de ROANNE de 1962 à 1968.

(1) LES FLUX AVEC LES AUTRES REGIONS FRANCAISES

| | ARRIVEES | DEPARTS | SOLDE |
|----------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Communes rurales limit. (a) | 4816 (42,6%) | 2 532 (23,5%) | + 2 284 |
| Petites villes limit. (b) | 2104 (18,6%) | 948 (9%) | + 1 156 |
| Région proche | 6920 (61,2%) | 3 480 (32,5%) | - 3 440 |
| Grandes villes voisines (c) | 1320 (11,8%) | 2 588 (24,5%) | - 1 268 |
| Régions PARIS, PROV. COTE D'AZUR | 688 (6%) | 1 436 (13%) | - 848 |
| Reste FRANCE | 2408 (21%) | 3 068 (30%) | - 660 |
| TOTAL | 11 336 | 10 572 | + 764 |

(a) Arrondissement de ROANNE, Cantons limitrophes Allier et Saône-et-Loire.

(b) Départements de la Loire, Allier, Saône-et-Loire et Rhône.

(c) Agglomérations de LYON, GRENOBLE, et SAINT-ETIENNE.

(2) STRUCTURES SOCIO-PROFESSIONNELLES

| SOLDE ARRIVEES-DEPARTS | PROFESSIONS LIBERALES, CADRES MOYENS ET SUPERIEURS, EMPLOYES | OUVRIERS |
|--------------------------|--|----------------|
| Communes rurales limit. | + 284 | + 1 324 |
| Petites villes limitrop. | + 172 | + 268 |
| Métropoles (a) | - 372 | - 320 |
| Reste FRANCE | - 80 | + 78 |
| TOTAL | - 104 | + 1 404 |

(a) Grandes villes voisines + région parisienne

(3) STRUCTURES PAR AGES

| SOLDE ARRIVEES-DEPARTS | | % de 15 à 65 ans | 0 à 14 ans | 15 à 24 ans | 25 à 34 ans | 35 à 64 ans | 65 et + |
|------------------------|--------------|------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| Comm.rur.limit. | +2284 | 18,5 % | + 452 | + 924 | + 704 | + 228 | - 34 |
| Petites villes lim. | + 964 | 42,5 | + 374 | + 48 | + 136 | + 264 | + 36 |
| Métropoles | -1688 | 11 | - 172 | - 860 | - 310 | - 290 | - 8 |
| Provence-Côte d'Azur | - 492 | 45 | - 136 | - 68 | - 112 | - 92 | - 84 |
| Reste FRANCE | - 456 | 50 | - 198 | - 76 | - 18 | - 16 | - 80 |
| TOTAL | + 764 | 22 % | + 320 | + 120 | + 400 | + 84 | - 160 |

Source : I.N.S.E.E., Recensement de 1968, sondage au 1/4.

* - Une sélection à rebours

Les migrations se décomposent en deux courants dissymétriques : l'un largement excédentaire entre le Roannais et l'agglomération, avec 61 % des arrivées et 38 % des départs, l'autre largement déficitaire entre l'agglomération et le reste du pays. Des communes rurales du Roannais, viennent une forte majorité de jeunes gens entre 15 et 20 ans et de jeunes adultes. Les quatre cinquièmes d'entre eux occupent des emplois qui ne demandent pas de formation technologique : ils sont le plus souvent ouvriers spécialisés dans le bâtiment et la métallurgie ou routiers, pour les hommes, ouvrières en bonneterie pour les femmes. Les autres, qui ont pu faire des études sont employés, fonctionnaires ou cadres. L'émigration venue des petites villes limitrophes (Charlieu, Marcigny, Lapalisse et les petites villes textiles de Chauffailles à Tarare) en est en quelque sorte le contre-point. On y voit dominer les actifs de plus de 35 ans et par conséquent les enfants, en ce qui concerne la structure par âges ; les cadres, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés sur le plan de la structure professionnelle. Les petites villes jouent à leur mesure, entre leur environnement rural et Roanne, le rôle de relais que Roanne exerce entre sa région et les aires métropolitaines.

Si un tiers des départs se fait vers la région proche, constitués au moins autant de retraités, de roannais qui établissent leur résidence hors de l'agglomération que de jeunes qui reviennent se fixer dans leur pays d'origine, un autre tiers se fait vers les aires métropolitaines. Le déficit est particulièrement accusé avec Lyon (608 arrivées pour 1 556 départs) et Grenoble (8 arrivées pour 220 départs). Il s'agit pour plus de la moitié de jeunes entre 15 et 24 ans. Munis de diplômes, ils vont exercer dans le tertiaire supérieur, les bureaux ou la maîtrise, les fonctions pour lesquelles ils ne trouvent pas de débouchés sur place. Aussi nombreux sont les techniciens et ouvriers professionnels, qui partent après le C.A.P. ou une formation "sur le tas", attirés par les possibilités d'emploi et les salaires supérieurs. Alors que les roannais de vieille souche dominant dans la première catégorie, la seconde est surtout constituée

de fils de ruraux venus à Roanne travailler dans la métallurgie et qui sortent des collèges et lycées techniques. Les échanges avec le reste de la France sont plus équilibrés, car les mutations de fonctionnaires et de cadres y tiennent une place importante. On observe cependant un déficit d'actifs d'âge mûr et de cadres et un excédent de jeunes et d'ouvriers. (57)

En résumé, Roanne recrute des ouvriers spécialisés et retient mal les actifs dotés d'une formation technologique et supérieure. Roanne vide sa région de la population la plus jeune et la plus qualifiée et envoie vers les métropoles beaucoup de ses éléments les plus jeunes et les mieux formés. La population vieillit et son niveau de qualification professionnelle s'éloigne de plus en plus de la moyenne nationale. Bref, la région de Roanne s'anémie.

NOTES CHAPITRE III, D,2. LE DEPEUPLEMENT RURAL ET LE PARASITISME
DEMOGRAPHIQUE DE L'AGGLOMERATION ROANNAISE

- (28) Roger CAILLOT (48), La Région Roannaise, 1958, voir en particulier le chapitre sur "les structures démographiques essentielles", p. 7-18 et ici, le tableau p. 9. Sur les limites de la Région Roannaise dans cette étude, voir note 7, p. 253.
- (29) Ibid, p. 14. La "zone d'emploi" du Mayet de Montagne comprend le canton du même nom et cinq communes du nord des Monts de la Madeleine, Arcon, Les Noes, Saint-Bonnet-des-Quarts et Arfeuilles.
- (30) Roger DAILLE (8), Enquêtes et pastorale, p. 89.
- (31) Le déficit particulièrement accentué de population féminine, entre 15 et 19 ans, dans ce canton (tableau 4), ne se retrouve pas dans les autres cantons du même type, comme Saint-Symphorien-de-Lay, Chauffailles et Belmont.
- (32) Roger CAILLOT (48), p. 12.
- (33) Roger DAILLE (8), p. 92.
- (34) On a rapporté le nombre de naissances entre 1954 et 1962 au nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans en 1962, à défaut de la moyenne au cours de cette période. Nous l'avons cependant utilisée pour l'agglomération de Roanne, afin d'éviter de trop fortes distorsions. Pour la tranche d'âges de 45 à 49 ans, on a pris la moitié de la tranche d'âges de 45 à 54 ans, ce qui donne un taux inférieur à la réalité, car les femmes âgées de 45 à 49 ans, nées pendant la première guerre mondiale, sont moins nombreuses que celles nées entre 1907 et 1912. La répartition par âges est tirée du tableau V1 des fascicules départementaux de l'I.N.S.E.E. (36).
- (35) Voir figures 13 et 14
- (36) Gilbert GARRIER (149), Paysans du Beaujolais et du Lyonnais, le renoncement démographique (1850-1914, tome I) p. 461-481 et le tableau XL, tome II. On y trouve le mouvement naturel de quelques communes-échantillons des Monts de Tarare et des Monts du Beaujolais : Tarare, Saint-Just-la-Pendue, Joux, Saint-Appolinaire, Chênelette et Ranchal.
- (37) Claude CRETIN, Montagny (107), compte rendu in Maurice Le Lannou "Le démenagement du territoire", Paris, Le Seuil, 1967, 249 p., princ. p. 69-74.
Montagny, Coutouvre et Saint-Victor-sur-Rhins, grâce à leur importante usine de cotonne, ont connu un maximum secondaire entre 1896 et 1901. Au moment de la prospérité, les municipalités se préoccupent de donner au bourg un aspect urbain, dont témoignent les places, la fontaine monumentale et les trottoirs.

- (38) Claudette VINCENT-BARDOLLET (134), La vie agricole en Brionnais de 1850 à 1903, p. 102.
- (39) La pyramide des âges de Tarare en 1851 montre un net excédent de femmes entre 20 et 30 ans. Dans Gilbert GARRIER (149), tome II, planche XII, p. 160.
- (40) Gilbert GARRIER (149), tome I, p. 630.
- (41) Jean-Paul PAYANT, Dossier de recherche démographique, Thizy de 1860 à 1914, 37 p. dactylogr., 20 p. de documents et graphiques.
- (42) Gilbert GARRIER (149), tome I, p. 634.
- (43) Pour les communes du Rhône, Gilbert GARRIER (149), tableau LII, tome II, p. 138-139.
- (44) Gilbert GARRIER (149), tome I, p. 474-477.
- (45) Docteur LHERITIER, Historique, p. 180-181, in Cours et sa région (103), 1926.
- (46) I.N.S.E.E., Recensement de 1968, Loire (37), Rhône (37) et Saône-et-Loire (37). L'unité urbaine de Roanne comprend en plus des communes de Roanne, Riorges, Le Coteau, Mably, comprises dans l'agglomération de 1962, Villereest, Pouilly-les-Nonains et Saint-Léger-sur-Roanne.

L'unité urbaine de Charlieu englobe Chandon et celle de Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Nizier-sous-Charlieu. L'unité urbaine de Thizy comprend Thizy, Bourg-de-Thizy, mais aussi Marnand.

L'unité urbaine de Pontcharra-sur-Turdine, comprend Saint-Forgeux.

L'unité urbaine de La Clayette comprend Baudemont.

Les autres unités urbaines ne comportent que la ville-centre.

On peut faire des réserves sur les limites retenues, ^{aménage} et sur la distinction entre les agglomérations de Charlieu et de Pouilly d'une part, de Tarare et de Pontcharra d'autre part, qui à notre avis, n'en font qu'une.

- (47) La population *légale*, prise en compte pour les aides de l'État aux communes, comprend la population *comptée à part* (ou des ménages collectifs : internats, casernes, couvents...) et la population *municipale* (ou des ménages ordinaires), qui, depuis la définition de 1962, inclut les membres de la famille temporairement absents, comme les élèves internes et les soldats du contingent, *Ces doubles-comptes* ne sont pas recensés dans la population *totale* de la commune où est situé le ménage collectif.

- (48) Sauf notification particulière, les résultats par canton et arrondissement sont donnés pour l'ensemble des communes rurales, c'est-à-dire le cas échéant, à l'exclusion des unités urbaines définies par l'I.N.S.E.E. pour le recensement de 1968. Ils donnent une image atténuée de la réalité, car les communes rurales influencées par les pôles de croissance sont comptabilisées.
- (49) Roger DAILLE (8), p. 45-100.
- (50) La difficulté de distinguer les naissances et les décès domiciliés dans les naissances et décès enregistrés par l'état-civil, qui englobent en plus forte proportion que par le passé, les accouchements et les décès dans les cliniques et au Centre Hospitalier, de personnes habitant hors de l'agglomération, ne permet pas de donner la décomposition du mouvement de la population entre 1946 et 1954. D'autre part, on n'a pas relevé le mouvement naturel dans les communes de banlieue, comme on l'a fait à Roanne. Si on leur applique les taux de la commune-centre, on peut évaluer l'excédent migratoire de Riorges, Mably et Le Coteau à une fois et demie l'augmentation de population, qui a été de 7 000 entre 1901 (8 725 hab.) et 1946 (15 738 hab.), soit 10 000 environ. Entre 1946 et 1954, calculé sur la base des deux tiers de l'augmentation de population, on peut l'évaluer à 2 500 pour l'ensemble de l'agglomération.
- (51) L'agglomération (définition I.N.S.E.E. 1962) comprend les communes de Roanne, Le Coteau, Riorges et Mably. Pour l'unité urbaine (définition I.N.S.E.E. 1968), voir note 46.
- (52) J. WAZ⁽¹²⁷⁾, Géographie sociale de Roanne, juin 1962, D.E.S., I.E.R., 76 p., princ. p. 18.
- (53) Michèle SANDILLON⁽¹²⁵⁾, Les étrangers dans l'agglomération roannaise, D.E.S., I.E.R., déc. 1969, 102 p., princ. p. 4-15.
- (54) I.N.S.E.E. (37), Recensement de 1968, Loire, population légale et statistiques complémentaires.
- (55) Robert CAILLOT (48), carte n° 20.
et A.F.S.D.A.R. (60), Livre blanc, p. 12.
- (56) Elle se confond avec les circonscriptions administratives suivantes : arrondissement de Roanne, les quatre cantons de Saône-et-Loire, les cantons de Thizy et d'Amplepuis et le canton du Mayet-de-Montagne.
- (57) Notons l'existence d'un courant non négligeable de personnes âgées, qui vont prendre leur retraite dans le Midi. Le courant continue la tradition des riches industriels qui, dès le début du siècle, avaient une résidence sur la Côte d'Azur.

3.- LA PERMANENCE D'UN ENVIRONNEMENT ARCHAÏQUE

Les étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, venus en 1971-1972 étudier Roanne en tant que prototype de ville moyenne, n'ont pu cacher leur étonnement de se trouver en face d'un monde qu'ils croyaient disparu depuis longtemps. "Le cadre bâti est encore marqué dans des quartiers entiers, qui ne paraissent pas avoir changé autrement qu'en vieillissant, par l'imbrication de logements ouvriers et d'ateliers datant du début du siècle. Cette ville continuerait-elle à vivre pour l'essentiel dans un cadre presque inchangé, sur un mode qui lui a valu son expansion passée ? La lecture de son journal, les activités caractéristiques du théâtre municipal ou des nombreuses sociétés locales, le type de relations patronat-ouvrier dans la plupart des petites et moyennes entreprises contribueraient à le faire croire". Ils ont été frappés aussi par "l'absence de bulletin local de partis de gauche à parution régulière... dans cette ville fortement ouvrière" et par "la survivance jusqu'à une période récente tant au niveau des associations sociales ou culturelles que du débat politique, du traditionnel clivage entre laïcs et confessionnels" (1). On peut penser que ces étudiants, originaires d'une des villes françaises qui ont le mieux assumé la modernité, auraient été plus surpris encore, s'ils avaient séjourné dans une petite ville textile ou à la campagne.

Le décalage, dont les autochtones n'ont pas encore conscience avant la crise de 1965, vient bien sûr de l'arrêt de l'évolution économique et de la cristallisation des mentalités sur le mythe passéiste, pendant les trois quarts de siècle de stagnation. Cela a renforcé les comportements hérités d'origines rurales encore proches. La substitution progressive des industries rénovées et spontanées aux vieilles industries, l'apparition de pôles de développement au milieu de campagnes en voie d'abandon et de zones textiles en déclin que l'on constate depuis 1954 n'ont pas entraîné le renouvellement des conceptions d'ensemble, tant pour l'économie régionale que pour la gestion des collectivités locales.

a) *Un milieu rural ?*

On pourrait citer à profusion des exemples qui témoignent du retard du cadre bâti et des équipements collectifs. Le Roannais est un beau terrain pour l'archéologie industrielle. Les usines bâties comme des maisons, des châteaux ou des églises, souvent antérieures au Second Empire, abondent et beaucoup d'entre elles sont toujours en activité en 1965. Le parc des machines ne s'était guère renouvelé. Le "grand couvert", du nom de l'immense toit à quatre pans en tuiles romaines, a longtemps suffi pour abriter sous sa solide charpente, récoltes, bêtes et gens (2). On a déjà signalé l'ancienneté des logements tant à la campagne qu'à la ville (voir fig. ~~22~~²³). La plupart de ceux-ci sont devenus des taudis surpeuplés. Une enquête effectuée à Tarare en 1954 établit que sur les 4 077 logements, 1 250 sont à démolir et à reconstruire, 600 peuvent se prêter à une restauration de fond en comble, 1 450 sont susceptibles d'être améliorés et 777 seulement présentent des qualités d'habitabilité suffisante (3). A Roanne, 35 % des habitants vivent en état de surpeuplement accentué. On n'a pas remédié à l'absence d'urbanisme qui a présidé à la croissance anarchique des villes textiles à l'époque de la prospérité. Le chroniqueur roannais de 1913, qui voyait s'esquisser "un centre de grande ville" à la faveur de l'élargissement de la Rue Nationale (4), l'aurait retrouvé inchangé. On aura une idée de l'état de la voirie à la Libération par ce rapport des services municipaux. "En 1944, la ville ne disposait que de seize kilomètres d'égoûts anciens, les eaux usées circulaient à même les caniveaux ; 8 km. environ de rues pavées, les autres voies étaient en terre battue ; 300 foyers d'éclairage public, dont 159 becs de gaz ; un réseau d'eau à la limite de ses possibilités de distribution". On imagine l'état des équipements collectifs dans les villes mortes de la Côte et les centres textiles. L'inventaire des exploitations agricoles, entrepris en 1964 par la Chambre d'Agriculture de la Loire, permet de connaître la situation des campagnes. Dans le canton de PERREUX par exemple, 52 % des 508 exploitations ont un chemin d'accès goudronné ou empierré en excellent état, 26 % un chemin médiocre et 23 % mauvais. L'état d'ensemble est jugé "bon, compte tenu de la dispersion". 46 % des exploitations n'ont pas l'eau courante

dans la maison d'habitation, 20 % ont un branchement collectif et 34 % un branchement individuel, insuffisant pour le tiers d'entre eux. Toutes les exploitations ont l'électricité, mais 35 % n'ont que la lumière sans avoir la force. Quant au téléphone, pour le canton de Charlieu, 17 % des exploitants l'ont chez eux dans la plaine et 7 % dans les communes des Monts du Beaujolais. Un exploitant sur deux dans la plaine et trois sur quatre en montagne n'en disposent qu'à plus de cinq minutes de leur domicile (5).

Le retard des équipements collectifs rejoint les déséquilibres observés précédemment dans les structures socio-économiques. Elles sont caractérisées par l'insuffisance du secteur tertiaire et en particulier du tertiaire supérieur, la faiblesse du niveau scolaire et de la qualification professionnelle, la faiblesse des salaires et des revenus. Tout cela concourt à la médiocrité des conditions de vie. Le degré de confort du logement, tel qu'il apparaît dans les recensements de l'I.N.S.E.E., offre un bon critère quantitatif. Le minimum retenu repose sur des exigences qui paraissent modestes : construction en dur, eau courante, cuisine et cabinets d'aisances à l'intérieur. En 1962, si l'on considère les communes rurales, moins de 7 % des logements y répondent dans six cantons, moins de 13 % dans dix autres cantons et entre 17 et 22 % dans les trois cantons manufacturiers du Haut-Beaujolais. La situation apparaît meilleure dans les villes, mais elle n'est jamais satisfaisante : 28 % à Tarare, 31,4 % à Roanne, entre 18 % à Bourg-de-Thizy et 33,2 % à Chauffailles pour les petits centres textiles. Les pourcentages sont fort éloignés de ceux observés dans l'agglomération lyonnaise (61,3 %), si bien que la position de Roanne et des petites villes de la région apparaît plus proche de celle des campagnes que de celle des villes métropolitaines : 12,7 points de mieux à Roanne que la moyenne des communes rurales du Rhône, mais 30 points de moins qu'à Lyon (voir figure 30). Or nous avons trouvé des rapports semblables pour tous les critères rappelés ci-dessus.

Les inégalités de développement se manifestent dans le mouvement migratoire qui, nous l'avons vu, tend à entraîner hors de la région les éléments les plus jeunes et les plus qualifiés. Ceux qui quittent le village ou la petite ville pour Roanne et Roanne pour les métropoles

n'ont pas encore eu accès véritablement à la société de consommation. Le jeune ménage de Tarare cherche à gagner Lyon après le second enfant, pour accéder à des salaires plus élevés et parvenir au minimum de ressources qui paraît indispensable. Les jeunes d'Amplepuis et de Charlieu, parce qu'ils ne trouvent pas sur place les loisirs ou les possibilités de formation qu'ils souhaitent, ont envers l'habitant de Roanne, plus présent à leur yeux que le lyonnais, le complexe d'infériorité du paysan. Les insuffisances quantitatives prennent valeur qualitative et l'emportent lors du choix, sur les inconvénients que les gens aisés et cultivés découvrent à la grande ville polluée, trépidante et dépersonnalisante. Ce n'est pas encore le cas de Roanne, comme l'analyse fort bien ce passage du Livre Blanc. "La conscience des habitants d'appartenir à une société urbaine se manifeste peu. L'agglomération, de taille encore restreinte, reste intégrée à une région rurale, qui marque encore fortement le mode de vie. Il est encore facile, physiquement et psychologiquement d'échapper à la ville. La population tient apparemment à conserver cette possibilité dont elle a traditionnellement la pratique. On le constate dans le goût pour la maison individuelle qui constitue 30 % des logements récents, soit le double de la proportion enregistrée dans le département du Rhône. On le constate encore dans l'utilisation des deux roues pour se rendre à son travail, alors que le taux de motorisation des ménages est le même qu'ailleurs. Enfin le peu d'attractivité du centre, dès lors qu'il ne s'agit plus d'y satisfaire les besoins d'achat, l'empêche d'être appréhendé et vécu comme tel" (6).

Ainsi est-on fondé à dire que la région de Roanne et le Beaujolais textile s'apparentent à un milieu rural. Sans doute ne font-ils pas partie du monde rural, qui se définit par l'absence de villes, la faible densité de l'activité humaine, la prépondérance de l'agriculture. Cependant, les structures socio-professionnelles, l'état des infrastructures et des équipements collectifs, les conditions de vie apparentant l'ensemble de la région étudiée au monde rural. En fait, cette correspondance ne lui est pas particulière, mais caractérise la province, opposée aux zones métropolitaines.

L'étonnant est que jusqu'à la crise de 1965, la prise de conscience du décalage ne se soit pas faite. Au contraire, l'immobilisme et l'auto-satisfaction l'emportent, au point que l'image présentée à l'autorité préfectorale soit celle de "régions sans problèmes". Cela peut s'expliquer, pour la masse de la population, par le conditionnement du comportement rural et aussi par le découragement lié à la succession des crises, qui conduit à une sorte de fatalisme. Au niveau des représentants des intérêts économiques et des collectivités locales, cela vient du maintien en place de responsables imprégnés de malthusianisme et de particularisme.

b- Le pouvoir économique conservé par les vieilles familles du textile.

Les cotonniers continuent de dominer les Chambres de Commerce. Le représentant d'un grand tissage est président de celle de Roanne jusqu'en 1964 et un petit industriel de Cublize dirige celle de Tarare. Leur influence survit à leur déclin. Ils continuent à incarner la prospérité de la région. "C'est une hiérarchie moins industrielle que sociale :

les bonnetiers ne cotent pas auprès des financiers et des fournisseurs comme les cotonniers" écrit Jean Labasse en 1954 (7). Et puis ils peuvent se prévaloir de la croissance économique continue depuis la Libération. Avec eux, la bourgeoisie industrielle se présente comme garante de l'avenir économique et c'est aux Assemblées Générales de la Chambre de Commerce que sont entérinées, en présence du maire et du sous-préfet, les résolutions destinées à l'assurer. Enfin les cotonniers sont les arbitres entre les deux composantes du nouveau patronat : les bonnetiers qui ont intérêt à voir s'installer des entreprises venues de l'extérieur, à fort emploi masculin, pour remédier à l'insuffisance de main d'oeuvre féminine et les métallurgistes qui n'y tiennent pas, car ils craignent une concurrence qui gênerait leur recrutement.

Il n'est donc pas étonnant que les Chambres de Commerce ne fassent guère preuve de dynamisme novateur. Les délibérations portent largement sur des revendications corporatives : politique du crédit, réforme de la

taxe sur le chiffre d'affaires, demandes de compensation face aux difficultés de conjoncture généralement amplifiées. Lorsqu'on évoque la modernisation, une attitude de fermeture de la région sur elle-même prévaut. Si on n'ose déplorer publiquement que Roanne ne soit pas la préfecture d'un département qui coïnciderait avec sa zone d'influence, beaucoup pensent que ce serait la clé de bien des maux. Mais on ne s'interroge pas sur le déséquilibre croissant avec les équipements dont bénéficient les métropoles. Le conservatisme s'exprime particulièrement au sujet de la desserte par les moyens de communications modernes et de l'implantation d'industries extérieures.

Certes la question des transports préoccupe la Compagnie. Mais il ne semble pas que la situation soit jugée grave et le mot d'enclavement n'est pas prononcé. Surtout l'attention paraît polarisée par le canal au détriment de la route. Sans doute la voie d'eau a-t-elle eu le rôle historique que l'on sait dans la croissance de la ville et a permis la fixation d'industries lourdes et semi-lourdes, mais on pouvait prévoir que la fermeture annoncée des mines de charbon du bassin du Creusot amènerait l'effondrement du trafic. Pourtant de nombreuses études et concertations lui sont consacrées. Le 23 octobre 1967 encore, pour la préparation du 5ième plan, alors que le sous-préfet s'était borné à rappeler le faible tirant d'eau et la vétusté des installations, la Compagnie fait inscrire dans les propositions l'approfondissement du canal et le réaménagement portuaire, justifiés à ses yeux par les projets de réalisation d'une liaison navigable Paris-Lyon par le canal du Centre. Par contre, il ne semble pas que le projet de liaison de premier ordre Genève-Lyon-Atlantique, avec autoroute entre Lyon et Roanne (8) ait vraiment été examiné et considéré comme un objectif prioritaire. Pourtant, avec un tracé différent de la R.N.7, elle aurait présenté l'avantage supplémentaire de débloquer la zone de Thizy (9). En 1969, la décision de mise en chantier de l'autoroute Lyon-Clermont-Ferrand par Saint-Etienne, Feurs, Noirétable et Thiers passe pratiquement inaperçue et on se borne à rappeler le voeu de voir accélérer la transformation de la R.N.7 en voie express (10).

L'implantation d'industries extérieures a été à la fois le point le plus controversé et le plus secret, ce qui explique la floraison de versions voire de potins contradictoires, qui sont cependant des jalons utiles quand on s'efforce de reconstituer des faits. La région a encore une bonne image de marque dans les années 55, car elle apparaît comme riche d'une main d'oeuvre expérimentée et bien desservie en voies de communications. Mais toutes les propositions se heurtent à la réserve du patronat en place, soucieux de ne pas voir monter les salaires et de conserver une main d'oeuvre qui, à son avis, suffit à peine aux besoins locaux. Les négociations entreprises par Berliet en 1955, pour installer à Tarare une usine de pièces détachées échouent, à cause du refus du principal groupe de teinturerie de céder les terrains plats qu'il possède sur la partie amont de la vallée de la Turdine, du viaduc au pied de la montagne. On dit que, par la suite, Berliet porta ses recherches autour de Thizy, mais sans plus de succès. En 1957, Tréca transfère dans une usine désaffectée du "Grand Creux" à Bourg-de-Thizy, l'unité de literie industrielle créée à Lyon en 1947 et qui était trop à l'étroit pour se développer. A Roanne, aucune offre n'aboutit : on cite, à peu près au même moment, Michelin et, à coup sûr, Remington, qui finit par s'établir dans la banlieue lyonnaise...pour, il est vrai, faire faillite quelques années après. Par la suite, la Télémécanique prit des contacts en 1963. Le manque d'empressement constaté aurait fait pencher la balance en faveur d'une autre localisation envisagée, ce qui donna lieu à une question écrite à la Chambre de Commerce (10). Alors qu'en 1961, la diligence du maire du Coteau emporte la décision du groupe belge de tréfilerie Bekaerts, qui hésitait entre Roanne et Loudun pour implanter une unité de sièges métalliques, l'usine Beka-France, qui compte près de 600 ouvriers en 1974.

Il devenait indispensable dans les années 60 de présenter des structures d'accueil. L'aménagement de zones industrielles ne fut pas examiné, avant qu'un décret de décembre 1958 n'eût obligé les villes d'une certaine importance à présenter un plan d'urbanisme et leur réalisation ne fut vraiment poussée qu'à la suite de la crise de 1965. A Tarare, les initiatives sont prises par la municipalité et les contraintes naturelles pèsent très lourd. Le problème le plus épineux est celui de l'eau. Le barrage de Joux ne suffit plus à assurer les besoins de la

population et de l'industrie. La solution est obtenue par la surélévation du barrage en 1954 et, en 1958, le recours aux nappes de la Saône pour assurer l'eau nécessaire aux ménages pendant les périodes de sécheresse. Sans parler de la polémique entre "pompiers" et "barragistes", un conflit oppose en permanence la municipalité aux gros utilisateurs d'eau que sont les transformateurs. Ces derniers ont cherché en effet à limiter leur part dans les dépenses considérables entraînées par ces travaux et la construction d'une station d'épuration achevée en 1968. Le Plan d'urbanisme de 1966 prévoit des zones industrielles sur les rares espaces plats limités pour l'essentiel à l'étroite vallée de la Turdine. On a vu qu'à l'amont, ils appartiennent à un groupe qui ne veut pas s'en dessaisir. A l'aval, une zone industrielle de 12 hectares est établie non sans peine, grâce à des terrains laissés par la commune de Saint-Loup, à la suite d'une procédure d'exterritorialité. Elle ne sera totalement viabilisée qu'en 1969. Les terrains plats sont sur le plateau de Sarcey, mais la collaboration est difficile avec les communes périphériques, qui ne peuvent assurer seules les dépenses d'infrastructure, mais qui se méfient de la ville-centre (11).

A Roanne, les terrasses de la Loire sont facilement aménageables, mais les zones industrielles n'apparaissent pas comme un besoin (12), car les affaires de bonneterie et de métallurgie qui se créent trouvent des locaux disponibles et des terrains à construire dans les faubourgs, où les jardins maraîchers occupent une place considérable. Le plan d'urbanisme, déposé en 1966, prévoit 122 hectares répartis en quatre zones réalisables à assez court terme, ce qui est relativement faible car le Ministère de la Construction compte une moyenne de 50 emplois par hectares, et 250 hectares en zone d'aménagement différé. En 1965, seule la zone du Coteau a reçu un début d'aménagement et a accueilli une entreprise extérieure importante. Avec elle, deux autres zones, Arsenal-Sud et Riorges-Beauceuil, ont fait l'objet d'études préparatoires à la déclaration d'utilité publique, pour une surface qui ne dépasse pas 57 hectares (13). A la veille de la crise, les réalisations avaient donc peu avancé. La question des implantations extérieures n'en est pas moins posée et divise les responsables. Appuyés sur les métallurgistes, les cotonniers

conseillent aux bonnetiers d'établir les nouveaux ateliers hors de l'agglomération, pour ne pas avoir à créer les emplois masculins correspondants, et la Chambre de Commerce se déclare prête à favoriser les installations en zone rurale en aidant la construction de logements neufs (14). Cette position trouve sa justification dans les études commandées par le Groupe de Travail Roannais à l'équipe d'Economie et Humanisme (15). Elles conseillent la déconcentration de l'économie roannaise vers sa région, pour bloquer la désertification de l'arrière-pays et retrouver un nouvel équilibre villes-campagnes. Le rapport confié au CRESAL en 1963 conclut certes à l'intérêt d'implanter dans l'agglomération des industries de main d'oeuvre masculine et de haute technicité, mais en petites et moyennes unités. Pour en avoir le contrôle, la Chambre de Commerce revendique la maîtrise d'oeuvre des zones industrielles. Le maire de Roanne s'y refuse pour celles situées sur sa commune, car il craint une attitude dilatoire de la Chambre envers les offres extérieures. Il aurait souhaité aussi que leur gestion appartienne aux municipalités de l'agglomération, si elles avaient accepté de fusionner (16).

c) Les premiers efforts de modernisation entrepris par les collectivités locales.

L'entre-deux-guerres avait été caractérisé par une "sage" gestion des collectivités locales, soucieuse de conserver au mieux le patrimoine public et de présenter des budgets en équilibre sans augmentation des centimes additionnels ni endettement. Ces règles d'or étaient respectées aussi bien par les municipalités socialistes ou radicales de Roanne (17), des petites villes textiles et des bourgs de la Côte, que par les municipalités conservatrices des bourgs de la montagne et des villages, en accord avec l'opinion publique. La Libération n'apporte pas de changements décisifs, sans compter que jusqu'en 1954, les difficultés de l'après-guerre se prêtent mal aux grandes réalisations. La gauche qui a repris le contrôle de ses fiefs, est restée fidèle à la gestion traditionnelle. A Roanne, tant qu'elle domine le conseil municipal, la dette ne dépasse pas les dépenses d'investissement réduites au cinquième du budget et les centimes additionnels sont restés stables de 1948 à 1953 (18). De nouvelles conceptions sont apportées par quelques personnali-

tés issues de la Résistance comme Joseph Rivière, qui devient maire M.R.P. de Tarare en 1947 ; dans la Loire elles viennent souvent de l'U.D.S.R., dans le sillage de Claudius Petit, maire de Firminy. C'est le cas de Paul Pillet, qui fut membre de son cabinet au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme. Elu adjoint au logement en 1953 et maire de Roanne en 1957, il fit doubler le nombre des centimes additionnels de 1953 à 1957 et une nouvelle fois de 1958 à 1961. En 1963, 64 et 65, les investissements dépassent les dépenses de fonctionnement. La dette a été multipliée par six entre 1957 et 1965. Encore les possibilités d'emprunt ont été limitées, car elles sont liées aux subventions, que l'Etat et le Conseil Général accordent alors en priorité au sud du département. On voit que le mouvement commence par les villes les plus importantes. Il s'étendit par la suite à quelques petites villes, où des patrons du textile comprirent la nécessité de la modernisation, comme à Saint-Germain-Laval dès 1953 et à Amplepuis, où les premières H.L.M. se heurtèrent en 1962 au scepticisme général. Dans quelques villages, des agriculteurs passés par la Jeunesse Agricole Chrétienne furent choisis : ainsi, le jeune président du Centre d'Etudes Techniques Agricoles à Saint-Martin-la-Sauveté en 1959 et le secrétaire de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles à Coutouvre en 1961. Mais la véritable prise de conscience des transformations nécessaires ne se généralisera qu'après la crise.

Si bien qu'en 1954 et, souvent encore en 1964, les conditions de vie sont proches de celles de 1934. Bourgs et villes ont conservé l'aspect hérité des dernières années de la prospérité, il y a un siècle pour la mousseline, un demi-siècle pour la cotonne. Les quartiers vétustes subsistent ; les rues étroites se prêtent mal à la circulation moderne ; les équipements collectifs sont insuffisants, en particulier pour l'enseignement secondaire. Les efforts menés par les municipalités les plus entreprenantes n'ont pas encore en 1965 modifié profondément le cadre urbain. Tarare n'est pas encore sortie de l'étroite vallée de la Turdine, bien que 600 logements, dont 400 en H.L.M., aient été construits de 1954 à 1966, soit 15 % du patrimoine bâti de 1954 (3). La solution du problème de l'eau a eu la priorité, aussi la vieille école

Fig. 31A- ÉVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES DE ROANNE DE 1945 A 1972

en millions de francs

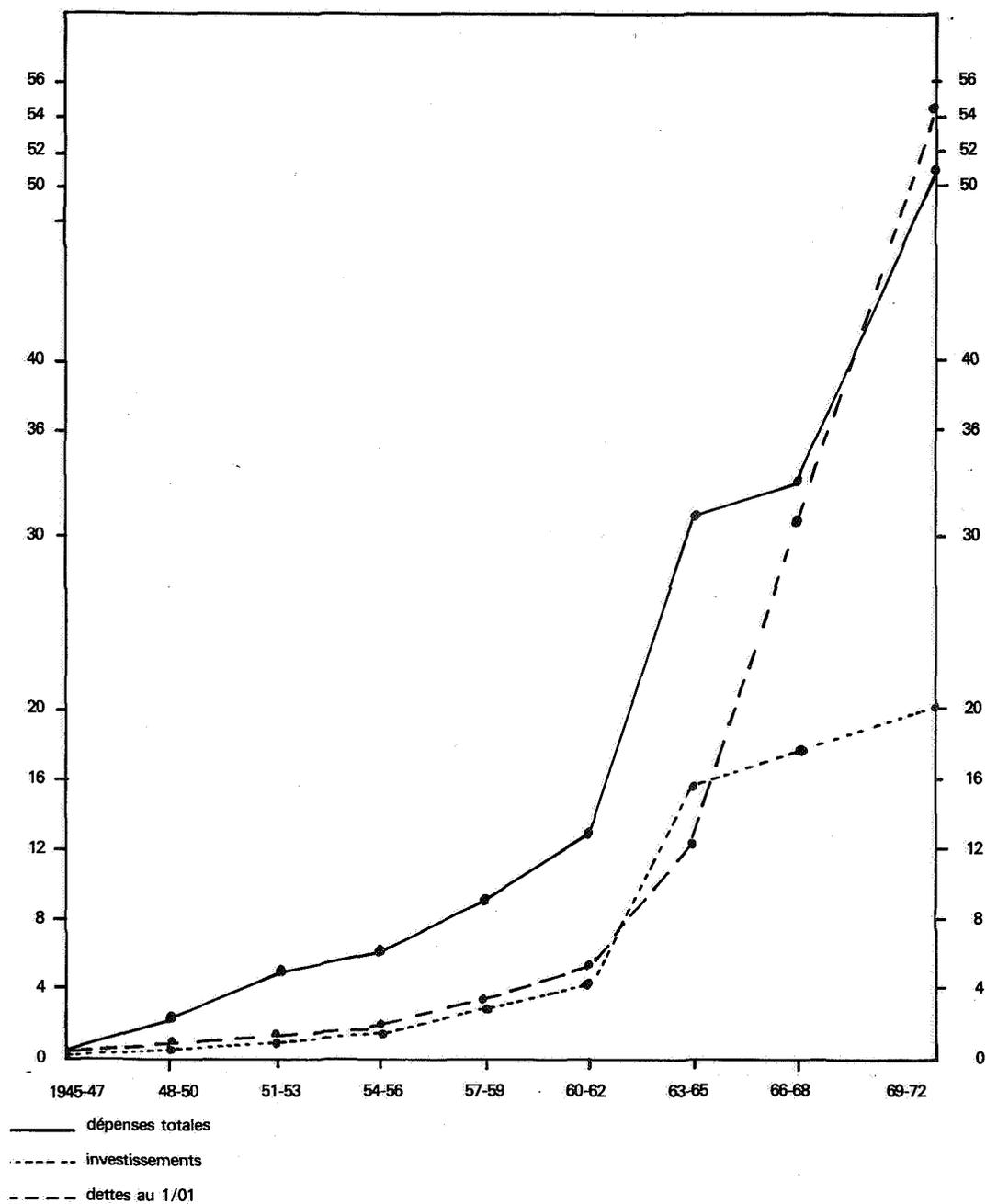
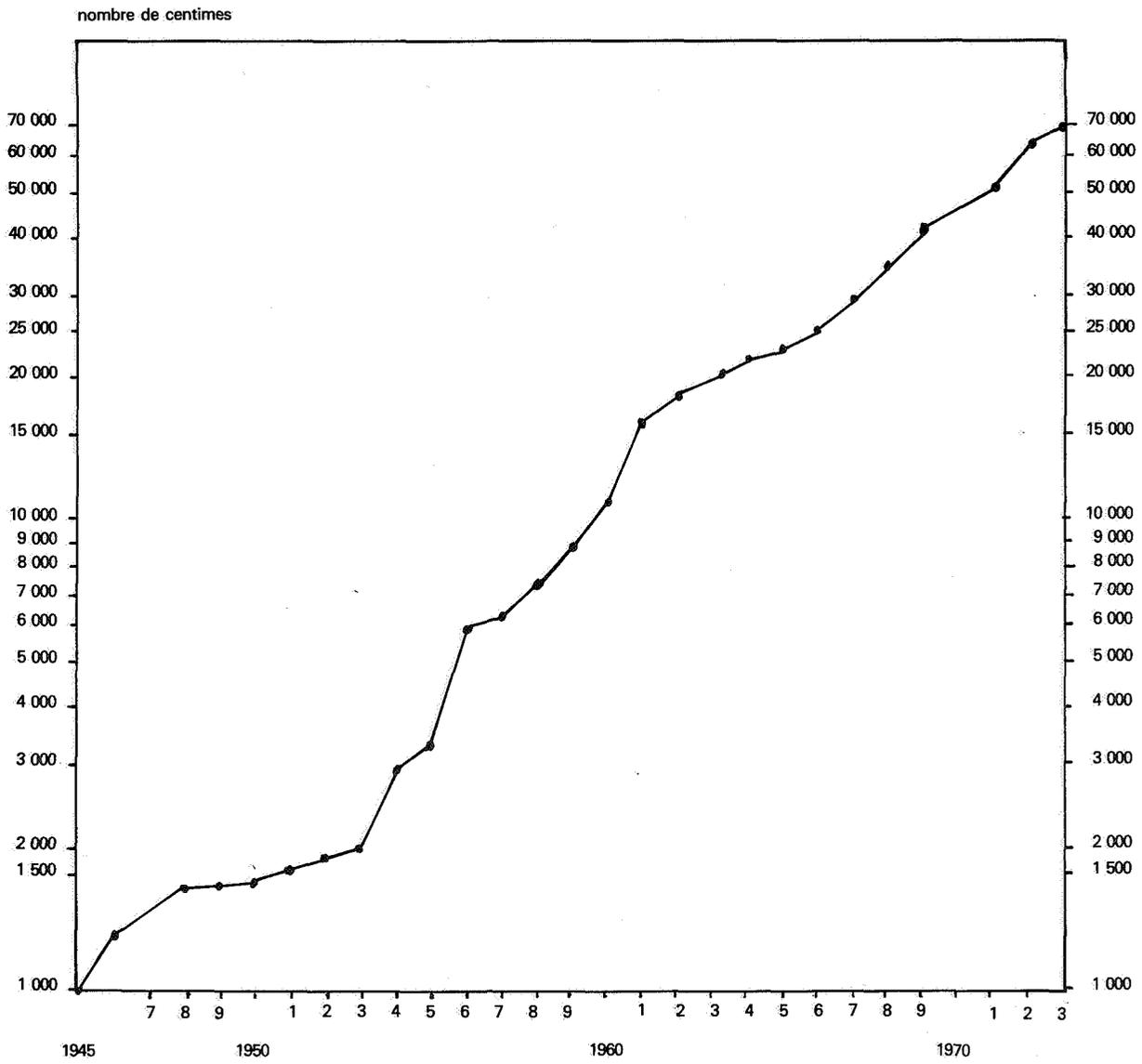


Fig. 31B- ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CENTIMES ADDITIONNELS A ROANNE DE 1945 A 1973



primaire supérieure de 1904, conçue pour 150 élèves, doit en abriter 600 en attendant le nouveau lycée. A Roanne, seul le nouveau quartier dû à l'opération de rénovation urbaine de la R.N.7, entre le pont du Coteau et le faubourg de Paris, avec 1300 logements achevés, a un aspect résolument moderne. La construction a atteint le rythme annuel de 500 logements, dont la moitié en H.L.M., entre 1957 et 1965, mais la liste d'attente à l'Office Municipal d'H.L.M. créé en 1956 compte toujours 3 000 demandeurs. Trois lycées ont été agrandis, deux groupes scolaires et deux stades construits. Pour la voirie, l'alimentation en eau et l'assainissement, on a paré aux besoins les plus urgents, sans pouvoir réaliser les équipements nouveaux nécessaires. La question posée par le travail des femmes reste entière: il n'y a ni crèches publiques ni maisons des jeunes. L'agglomération fournit au département 40 % des jeunes recensés comme cas sociaux.

C O N C L U S I O N

En 1965, le vieux monde construit lors de la première révolution industrielle paraît encore solide. Les grandes familles cotonnières, dont la fortune subsiste grâce aux marchés coloniaux, profitent de la croissance introduite par les bonnetiers et les métallurgistes, pour faire toujours figure de piliers de l'économie et de la société. Leur disparition brutale lors de la crise marquera pour la région l'heure de vérité. Elle se retrouve face à l'économie moderne avec des structures socio-économiques et un équipement anachroniques. C'est dans sa population, anémiée par trois quarts de siècle de stagnation et d'exode, mais forte de l'ingéniosité mûrie au cours des âges, par la nécessité constante de faire vivre de fortes densités dans des conditions ingrates, qu'elle trouvera les ressources pour s'adapter. Cette adaptation sera difficile, tant s'accroît l'écart entre la province et les zones métropolitaines, dont elle est exclue. Cette adaptation sera inégale, tant pèse le poids du passé dans certains milieux et certaines zones.

NOTES III D 3

LA PERMANENCE D'UN ENVIRONNEMENT ARCHAÏQUE

- (1) CENTRE DE RECHERCHE DE L'INSTITUT d'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE (140), p. 22
- (2) C'est la maison-type du Roannais. Au [~] nord d'une bande qui débute à La Pacaudière et Iguerande, commence la maison-cour à bâtiments dispersés avec toits de tuile plate. En altitude, le grand couvert cède la place à la maison à cour fermée, où le logis des hommes s'orne au premier d'un balcon de bois. Consulter Pierre Bonnaud { }, Observations sur les paysages ruraux du Massif Forézien, Revue d'Auvergne, n° 1, 1967, p. 1-24 .
- (3) D. VARAGNAT, l'évolution du logement tararien, p. 21, in Tarare en marche (66).
- (4) RODUMNA, Revue du pays roannais, n° 1 janvier 19¹73, Roanne grande ville, p. 59-60
- (5) CHAMBRE d'AGRICULTURE DE LA LOIRE, Inventaire des exploitations agricoles du canton de PERREUX, 57 p. princ. p. 32,55,56 et idem., canton de CHARLIEU, 62 p., p. 60 (54)
- (6) LIVRE BLANC de l'AGGLOMERATION ROANNAISE (60), p. 25-26.
- (7) Jean LABASSE (156), Quelques aspects de la vie d'échanges en pays roannais, 1954.
- (8) Choisi comme rapporteur pour la région Centre-Est, qui groupe les régions de programme Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes, par le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Aménagement, constitué à la demande du Ministère de la Construction et du Commissariat au Plan, Jean LABASSE exprime en 1962 sa préférence pour "les communications légères et rapides sur l'axe Nantes-Lyon". Il se borne à rappeler le projet de jonction au bassin de la Seine avec la voie fluviale Rhin-Méditerranée par le canal du Centre. Il insiste particulièrement sur l'axe routier Genève-Atlantique et préconise une route de première urgence Lyon-Genève, une autoroute Lyon-Tarare-Roanne, qui se poursuivrait sur Thiers et Clermont-Ferrand, et une route de première urgence Roanne-Nantes par Moulins, Bourges et Tours.
Ce rapport a été publié dans la REVUE DE GEOGRAPHIE DE LYON, 1962, p. 131-152 et 225-250. Voir princ. p. 247 et fig. 2, p. 235 -

- (9) Voir le projet de tunnel routier sous les Sauvages présenté par le Docteur VINSON, député de Tarare, dans une conférence de presse en février 1968. La Chambre de Commerce de Roanne, par lettre du 6 mars 1968, donne une réponse circonspecte.
- (10) COMPTE RENDU DES TRAVAUX (53), séance du 27 novembre 1968
- (11) JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE (66), Tarare en marche, 1966
BULLETIN OFFICIEL MUNICIPAL (67), Tarare, 1er trimestre 1968.
- (12) Une enquête du Comité Interprofessionnel de l'Industrie en janvier 1961, auprès des entreprises de l'agglomération occupant ou susceptibles d'occuper rapidement 50 salariés, a relevé seulement neuf affaires qui souhaitaient changer de localisation. Les besoins en terrains nouveaux ne représentaient que 12 hectares 20. Cité dans CRESAL (51), p. 7.
- (13) CRESAL, La Région Roannaise, 4ème étude (51), Les besoins en équipements collectifs de l'agglomération roannaise, janvier 1965, 38 p. princ. p. 5 -11.
- (14) Voir par exemple le discours du président lors de l'Assemblée Générale du 3 octobre 1962, in COMPTES-RENDUS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROANNE (59)
- (15) Ce sont les études souvent citées de Roger CAILLOT de 1958 et 1961 (48) et (49). Le président du Groupe de Travail Roannais est un important métallurgiste.
- (16) CENTRE DE RECHERCHE DE L'INSTITUT d'ETUDES POLITIQUES de GRENOBLE (440), p. 70 et 89-94.
- (17) A Roanne, le député-maire socialiste Albert SEROL, qui fut souvent ministre, confiait la gestion de la ville à un radical, directeur d'école en retraite, FRONTI. Les maires radicaux qui se succédèrent à Tarare de 1905 à 1947 se bornèrent à construire un établissement de bains et douches et le nouvel hôpital-maternité en 1928, et l'hôtel des postes en 1939.
- (18) Ce manque de réussite dans la gestion des collectivités locales est un élément d'explication dans la perte d'influence de la gauche, après la seconde guerre mondiale. Elle est particulièrement marquée aux élections municipales. Ainsi à Roanne, alors qu'elle avait recueilli 50 % des voix en 1947, la gauche passe à 46 % en 1953, 44 % en 1959, 38,5 % en 1962, ~~pour ne plus en retrouver que 26 % en 1971.~~

(19) Le maire de Coutouvre, Louis MERCIER, fut un des premiers de l'arrondissement à instituer des commissions extra-municipales et à rédiger un bulletin. En 1964, il obtient l'installation d'un moulinage dans les locaux d'un tissage de coton fermé fin 1962.

oOo